LES

BENI-MEZAB.

SAHRA ALGÉRIEN.

M. LE BARON HENRI AUCAPITAINE.

Membre de la Société de Géographie de Genève.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
R.F.

ACQUISITION
N.° 80,80

PARIS

CHALLAMEL AINÉ, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

COMMISSIONNAIRE POUR LA MARINE, LES COLONIES ET L'ORIENT,

30, RUE DES BOULANGERS, ET RUE DE BELLECHASSE, 27.

1867

LES BENI-MEZAB.

(SAHRA ALGÉRIEN.)

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.

Si tous les groupes de population Berbère se distinguent des Arabes par des mœurs tranchées, des institutions politiques spéciales, si en un mot ils possèdent une civilisation propre qui frappe l'observateur, ils sont cependant rattachés aux autres tribus musulmanes par un lien commun, celui toujours puissant de la religion.

Le petit peuple, nous avions presque envie de dire la nationalité, dont nous allons nous occuper, présente entre ses congénères cette particularité plus caractéristique encore d'appartenir à un des schismes islamiques.

Ce groupe de population, remarquable à beaucoup de titres, est formé par les Berbers qui habitent la vallée de l'Oued-Mezab à trente-cinq lieues au sud d'El-Ar'ouat.

CHAPITRE PREMIER.

I.

Les Mezabites appartiennent à la race berbère qui, à une époque reculée, est venue de l'Orient occuper l'Afrique septentrionale.

Cette origine est attestée non-seulement par l'histoire, les généalogies et les traditions, mais encore par la langue et les caractères ethnographiques.

Si l'on pouvait rigoureusement tenir compte des mœurs, de certaines habitudes particulières à ce peuple, on devrait signaler son amour exagéré du lucre et de l'usure, ses instincts exclusivement commerciaux, son courage parfois douteux, comme autant de caractères de nature à le rattacher à la race hébraïque que les annalistes nous démontrent si voisine de la race berbère. On sait d'ailleurs que jusqu'à une époque assez rapprochée plusieurs tribus berbères ont professé le judaïsme (1).

Le célèbre historien Ebn-Khaldoun s'exprime de la manière suivante : « Les Ksour (2) des Mozab, bour-« gades situées en deçà des sables à cinq journées au « midi de la montagne de Titeri, et à trois journées « ouest des Beni-Rîra. Mozab est le nom du peuple « qui fonda ces bourgades. Quelques familles de la « tribu de Beni-Badin s'y sont établies aussi... Les « bourgades des Mozab occupent les sommets de plu-

(1) Disons cependant qu'un Mezabite ne boira jamais dans un vase touché par un israélite sans l'avoir préalablement lavé. De même un juif est toujours forcé d'acheter les fruits ou les légumes qu'il aura touchés.

(2) *Ksour*, pluriel de *ksar*, château fortifié. Ce mot s'applique par extension aux bourgades fortifiées du Sahra.

« sieurs collines et rochers d'accès difficile qui s'élèvent « au milieu d'un pays brûlé par la chaleur. Vers le « sud, à la distance de quelques parasanges et au « milieu de l'Arêg (1), se trouve le territoire pierreux « nommé *El Hammada*. Bien que la population de ce « pays soit maintenant désignée par le nom de Mozab, « on y reconnaît des familles Abd-el-Ouadites, Toud- « jinîdes, Zerdalides, Mozabites et autres, descendant « de Ouacîn, sans compter les descendants zenatiens. « Leurs édifices, leurs cultures et les dissensions qui « éclatent parmi eux quand leurs chefs se disputent « le pouvoir, tout cela rappelle l'état de choses qui « existe chez les Rîra et dans le Zâb (2). »

Il est incontestable, en effet, qu'il y a parmi les Mozabites, de même que dans tous les peuples berbers, plusieurs *couches* de populations mêlées les unes aux autres. L'observateur peut, à l'aide des traditions locales et des noms de famille, découvrir encore maintes traces de ces diverses superfétations.

La tradition la plus universellement accréditée parmi les habitants berbers des oasis fait venir les Mezab du Djebel N'fous, dans la régence de Tripoli.

Ce massif montagneux exclusivement habité par des tribus berbères, semble avoir été le point de départ d'une ou de plusieurs émigrations assez considérables, émigrations dont les dates sont au moins difficiles à déterminer.

(1) *Arég*, pluriel d' *Erg*, VEINE, nom que donnent les Sahriens aux lignes de crêtes dénudées qui se croisent et s'entre-croisent comme un vaste réseau avant d'entrer dans le grand désert. Cette dénomination, comme toutes celles du même genre, rend bien la physionomie de cette singulière région. — Parasange, lieue de 23 au degré.

(2) Ebn-Khaldoun : *les* Zenata de la seconde race. *Histoire des Berbères*, t. III, p. 304, traduct. de M. de Slane.

Cependant l'histoire nous a conservé le souvenir d'une colonie assez importante partie du Djebel N'fous, vers l'an 370 de l'hégyre. Cette population vint se fixer dans l'Oued R'îr, à Touggourth, à Ouaregla, où elle occupa tout un quartier. Elle fonda plusieurs villages, entre autres Krîma, Sedrata, Eubad.... dans le voisinage de cette cité alors florissante (1).

Quarante années plus tard, les Mezabites, en butte aux attaques incessantes des nomades, durent abandonner ces cantons.

Commandés par Ammi-Mohammed Ba Bekeur et Ammi Mohammed Ba Saïa, ils chassèrent quelques hordes nomades des Beni-Oualîa qui erraient dans la vallée de l'Oued-Mezab. Ce pays, alors désigné sous le nom berber de *Timizert*, était remarquable par son extrême stérilité, la constitution rocailleuse et bizarre de ses montagnes, son éloignement de toute voie naturelle et de tout pays habité. Conditions qui plaçaient les émigrants à l'abri des invasions des nomades par lesquels ils avaient été contraints d'évacuer l'Oued-R'îr et les environs de Ouaregla.

Il nous paraît certain qu'il n'y avait point d'habitants réellement fixés dans le Mezab avant les migrations dont nous parlons. Aussi est-il difficile d'admettre l'identification proposée entre les Musubei de l'époque romaine et les Mezabites (2). On n'a trouvé aucun vestige vraiment romain qui puisse attester soit le séjour, soit seulement le passage des colons ou des soldats du peuple-roi (3).

(1) Les ruines que l'on remarque à Rouïssat, colline au nord-nord-ouest de Ouaregla, appartiennent à une ancienne bourgade mezabite; il en est de même de celles de Djedlaoun à 30 kilomètres sud de Touggourth.

(2) J. Honorius. Voy. *Mémoire géographique et numismatique sur la partie orientale de la Numidie*, par Castiglioni.

(3) Les informes substructions d'une tour (?) observées près de Guer-

Il ne faut pas perdre de vue d'ailleurs que ces Berbers ne se désignent point entre eux sous le nom de Mezab. C'est une dénomination étrangère signifiant : du Zab, originaire du pays de Zab (1), qui leur a été appliquée par les populations voisines. La forme Az Zâb sous laquelle ils sont parfois désignés est une altération des mots Ag Zab, fils du Zab, c'est-à-dire gens du Zab.

Cette digression prouvera tout au moins l'extrême réserve qu'il faut apporter dans des rapprochements géographiques reposant sur la simple euphonie de noms qui souvent ne sont pas ceux des peuples qui les portent: les Touaregs, les Chaouïa, les Kabyles ne s'appellent point ainsi entre eux; ce sont des dénominations étrangères, des sobriquets imposés par les conquérants.

Le vocable national des Mezab, la seule désignation dont ils se servent entre eux, est Aouban, Ag'Aouban, pluriel Aïth Aouban, féminin Taouban't ou Tag-Aoubant qui est aussi le nom de leur langue.

Aouban signifie en berber « homme excellent. »

A ceux qui pourraient sourire de cette qualification peu modeste, nous rappellerons que c'était un caractère des peuples primitifs d'adopter un nom indiquant la supériorité de leur race. Ainsi les Goths étaient des « gens de naissance, » les Daces des « glorieux, » les Franks et les Touaregs aussi des «hommes libres.»

La masse la plus considérable de ces Berbers paraît avoir été bannie ou expulsée de la Tripolitaine par les

rara, au Ksar El-Hameur (le petit château rouge) par le savant M. Berbrugger, appartiennent aux premières constructions berbères. Ce sont les traces d'un blocage recouvert d'un enduit stuqué. Il existe une ruine identique à Tirouël, chez les Aïth Bou-Akkach, sur la crête du Djerdjera.

Il y a lieu à supposer que ce sont des tombeaux berbères.

(1) *Zab*, pluriel *Ziban*, signifie village. C'est le nom de toute la région qui s'étend autour de Biskara.

Al Mohades. Leur haine traditionnelle pour cette dynastie se traduit encore de nos jours par l'épithète « *El Mohadi*, » qu'ils appliquent dans le sens d'homme de mauvaise foi.

A leur arrivée dans l'Oued-Timezert, les Mezabites habitaient sous des tentes et menaient pendant une grande partie de l'année une vie presque exclusivement nomade. Mais les sources étant venues à se tarir, les conditions économiques du pays furent bouleversées. La tradition, seul document que nous puissions invoquer, raconte qu'un certain Khalfa n'Aborar, chef d'une fraction, fonda la ville d'El-Ateuf. C'était, affirme-t-on, en l'an 402 de l'hégyre (1012 de l'ère chrétienne). En 437, une autre fraction s'établit à Bou-Noûra.

A peu près vers la même époque, deux hommes influents, Seliman-ben-Yahia et Si-Boudjêma, rassemblèrent les familles encore éparses et campées : ils fondèrent Rardaïa.

Cette origine dûment établie des Mezab, ôte tout crédit à l'idée récemment émise, dans un mémoire fort intéressant d'ailleurs, que ces Berbers seraient peut-être les descendants de ceux que l'empereur Maximilien exila, en 298, au delà des régions du Tell.

Quant à l'opinion admise par quelques écrivains que les Mezabites ont professé le christianisme avant d'adopter l'islamisme, elle est incontestable pour une grande partie de la race berbère, à laquelle ils appartiennent. L'histoire nous montre ces indigènes embrassant avec une ardeur toujours nouvelle les schismes les plus divers du christianisme : c'est parmi eux que le Donatisme trouva en Afrique ses plus nombreux prosélytes.

Il est certain que beaucoup d'habitants de l'Ifrikïa

professèrent le christianisme jusqu'aux invasions arabes. Il en fut de même des gens du Belad-Djerîd, du Souf et du R'îr, où résidèrent quelque temps les Mezabites après leur expulsion de la Tripolitaine (1). Mais à l'époque où ils émigrèrent dans le Sud et campèrent autour de Ouaregla, ils étaient déjà musulmans et kharedjistes.

Donc, si ce rameau de la grande famille berbère a professé le christianisme, ce n'a pu être qu'à une époque bien antérieure à sa venue dans les contrées sahriennes, où elle est aujourd'hui établie.

II.

Le pays habité par la confédération des Beni-Mezab est connu sous le nom sahrien de *Chebka* شبكة des Mezab, littéralement *filet*, le réseau des Beni-Mezab, idée qui rend assez bien la physionomie orographique des diverses chaînes de petites montagnes pelées, déchiquetées, brûlées et rocailleuses qui s'entrelacent, se croisent et se coupent sans aucune direction apparente.

Cette région est comprise entre les 33° 7′ latitude nord et 32° latitude sud. A l'ouest, 0° 4′ longitude, et à l'est, 1° 42′.

C'est un quadrilatère dont les côtés inégaux sont :

1° Au nord, une ligne de 180 kilomètres de la Daïa-Beïda à la Daïa-T-es-Seutela ;

2° Au sud, du Hassi-Zahra à El-Kouabis, côté mesurant 130 kilomètres ;

3° A l'ouest, de Daïa-Beïda à Hassi-Zahra, ligne de 110 kilomètres ;

(1) Consulter à ce sujet le texte formel de l'écrivain musulman Mouley-Ahmed El-Aïchi, si érudiment traduit et annoté par M. A. Berbrugger (Commission scientifique de l'Algérie, tome IX, p. 28).

4° A l'est enfin, de Daïa-T-es-Seutela à El-Kouabis, le plus petit côté, qui ne mesure pas plus de 60 kilomètres.

Le pays est assez élevé, fort tourmenté dans sa partie nord-ouest, tandis qu'il suit une pente douce et à peu près égale vers le sud-est.

L'altitude moyenne des principaux reliefs est de 650 mètres. Celle des bas-fonds varie beaucoup, puisque M. le docteur Paul Marès a trouvé 300 mètres dans le lit de l'oued Zegrir, et 447 dans celui de l'oued Neça, entre Berrian et Guerrara.

Géologiquement la Chebka appartient aux formations crétacées. On a remarqué quelques couches dolomitiques dans les ravins fortement encaissés. La chaux du Mezab est très-estimée. Elle acquiert en durcissant une grande résistance, car elle a été employée à des barrages et à des conduites d'eau qui durent depuis des siècles et que les archéologues prendront un jour sans doute pour des travaux romains, ainsi qu'on l'a supposé pour les grands ouvrages d'irrigation qui ont été faits par les Berbers dans le bassin du Hodna (1).

Le plateau du Mezab est un de ceux qui ont dû émerger les premiers au-dessus des eaux lors du grand soulèvement contemporain qui a desséché la mer Sahrienne, et dessèche aujourd'hui encore les derniers vestiges aqueux de cette mer.

(1) On trouve aussi dans le Mezab deux qualités distinctes de plâtre. L'une, qui se consolide à l'air, est un gypse employé pour les constructions; l'autre, connu sous le nom local de *tiberem't*, est de couleur grise, onctueuse au toucher; il sert surtout à peindre les maisons : il forme, dit M. Bou Derba, aux excellents renseignements duquel nous empruntons ce détail, des filons de 1 mètre à 1^{m},50 intercalés entre deux couches d'argiles.

Enfin, aux environs d'Isguen, il y a une terre argileuse dont les habitants se servent en guise de savon ; on la nomme *terfa*.

Un bassin principal, deux bassins secondaires forment le système hydrographique de la région dans laquelle sont cantonnés les Mezabites.

Le bassin principal est celui de l'oued Neça (1), formé par les hauteurs qui circonscrivent le pays des Beni-Mezab. Cet oued coule du nord-ouest au sud-est : il prend sa source dans El-Feïad (2), plateau de nature crétacée qui s'étend, de l'ouest à l'est, au nord de la Chebka. Après un parcours d'environ 50 lieues, l'Oued-Neça va se perdre dans les sables de l'Heïcha (3), à une vingtaine de kilomètres au nord de la petite ville de Negouça. Sur sa droite, c'est-à-dire au nord et un peu au-dessous de Berrian, il reçoit l'oued El-Bîr et les eaux de quelques ravines sans importance.

Les deux bassins secondaires sont :

1° L'oued Zegrir, qui prend sa source dans le plateau d'El-Feïad, un peu à l'est de l'oued Neça, traverse l'oasis de Guerrara, pour aller se perdre à environ 5 kilomètres au sud-est de cette ville, dans un bas-fond connu sous le nom de *Lekkaz* ou lieu mortel, en raison de son extrême insalubrité.

2° L'oued Mezab, au sud du bassin principal. Il prend sa source dans le nord-ouest de la Chebka, et va se perdre dans le fond d'El-Heïcha, à 16 kilomètres de Negouça, et à 8 kilomètres à l'ouest de l'oued Neça. Il reçoit un affluent, l'oued Metlili, qui passe au ksar de ce nom, et plusieurs torrents, tels que l'oued Oulerlour, l'oued Remel, etc.

(1) Que l'on a traduit à tort par « Rivière des femmes, » du pluriel arabe النساء *n'saâ*, femmes. Neça, نسّى est un mot berbère qui signifie bivac, lieu où l'on campe. L'Oued-Neça est la « rivière du campement. »

(2) *El-Feïad*, en arabe, terrain sujet à être inondé.

(3) *El-Heïcha*, l'éponge. Voir sur cette région et sur Negouça : *Bull. Soc. géog. génève.*, t. II, p. 139, 1862.

Bien que le régime général des eaux sahriennes soit loin d'être encore complétement connu, on peut supposer, par la direction de ces eaux vers le sud-est, qu'elles doivent contribuer pour une assez forte part à l'alimentation de la grande nappe souterraine qui fournit les puits artésiens de l'Oued-R'îr.

Tous ces cours d'eau sont complétement à sec pendant la plus grande partie de l'année; mais lors des mois de janvier et de février, les vallées, qui avaient été jusque-là d'une aridité effrayante, revêtent une physionomie toute nouvelle. C'est le printemps : des arbrisseaux, des herbes, partout de la verdure (1). A ce moment les tribus nomades : Larba, Oulad-Naïl, Harazlia, Saïd-Atba, Oulad-Yakoub, Chaamba, viennent camper auprès des daïa et faire paître leurs troupeaux. Les cavaliers de grande tente chassent l'autruche et la gazelle. Puis à peine ces deux mois sont-ils écoulés, que tout est desséché et brûlé. Le vent du sud a commencé à souffler. Au printemps succède le terrible été du Sahra : le pays devient morne et stérile; hier c'était la vie, aujourd'hui c'est la mort et le silence.

Le fond des torrents est composé de cailloux roulés

(1) Au nord de l'Oued-Neça et de l'Oued-Zegrir croissent le *Sîdra* (jujubier sauvage); le *Ben djedara*, plante épineuse qui a la feuille du groseillier; puis le *Betoum* (pistachier atlantique) qui est remplacé un peu plus au sud par un tamarix nommé *Atsal*, dont le bois blanc dégage en brûlant une odeur sulfureuse.

Les plantes dominantes sont le *Guettaf* (le *triplex Halimus* des naturalistes), l'*Adjerem*, sorte de salsolée; le *Chî'h* (*Artemisia judaïca*), des Helianthèmes, le *Reguig* et le *Regua*, une autre salsolée appelée *Rem't*, le *Neçi* et le *Selian*, plantes de la famille des Aristidées. Enfin ce cryptogame singulier, connu de nos soldats sous le nom de *manne du désert*, qui est le *Placodium Yusufii* du botaniste Linck. M. le docteur Reboud publie une flore très-intéressante de cette région.

et de galets. Çà et là, rarement, on y trouve des *redir*. On appelle ainsi des mares où, grâce à la couche d'argile qui en recouvre les parois, se conserve quelque peu d'eau relativement potable (1). C'est une des grandes ressources du pays; mais il est cependant imprudent de trop s'y fier, car le proverbe sahrien dit :

Traître comme un redir...,

indiquant ainsi combien peu il faut compter sur ces eaux, si vite épuisées par l'action d'un soleil ardent ou le passage d'une caravane.

Les habitants des villes du Mezab tirent leur eau potable et celle nécessaire à leurs besoins agricoles de puits qui atteignent une profondeur variant entre 20 et 30 mètres. Ils dépassent généralement la couche aquifère de 5 mètres. Le volume d'eau de ces puits augmente en raison des années plus ou moins pluvieuses.

On prétend dans le pays que le principal puits est un de ceux du village d'Isguen, qui a 40 mètres de profondeur et n'a jamais tari.

Les traditions locales racontent qu'à l'arrivée des Mezabites dans les régions qu'ils occupent aujourd'hui, il y avait encore quelques sources qui s'épandaient çà et là. Elles se sont insensiblement taries. Les habitants, pour ne pas mourir de soif, ont dû creuser des puits, travail pour lequel ils firent venir des puisatiers renommés de l'Oued-Souf.

Si ce fait pouvait être reconnu exact, il serait un témoignage précieux pour attester l'exhaussement et le dessèchement continus des plaines sahriennes.

(1) Les redir ont généralement de 1 à 2 mètres de profondeur, quelquefois 100, d'autres fois 20 seulement de longueur sur 2 ou 3 de large. Le plus ou moins d'eau est d'ailleurs subordonné plutôt aux quantités d'eaux pluviales tombées dans la contrée qu'à la capacité des redirs.

L'air du pays est sain.

La mortalité chez les indigènes est en relation proportionnée avec le chiffre normal de la population.

Les fièvres y sont relativement rares, mais elles sont constantes chez ceux des Mezabites qui ont passé quelque temps dans l'Est, surtout à Touggourth et à Ouaregla.

Les maladies des yeux, particulièrement les ophthalmies, sont très-communes. On doit les attribuer à la terrible réverbération du soleil, à la poussière constamment soulevée par le vent, et probablement aussi à l'habitude qu'ont les indigènes de passer les nuits d'été sur les terrasses.

En été, la température varie entre 40° et 45° pendant le milieu de la journée. Les nuits sont très-chaudes ; le vent du sud (*El-Guebli*), toujours brûlant, rend fréquemment l'air insupportable. Ce qui indique combien le climat est avancé, c'est qu'au commencement de mai les abricots sont complétement mûrs, et qu'à la fin du même mois on y mange du raisin.

Lors de la saison d'hiver, le thermomètre varie entre 10° et 25° ; pendant les nuits, il descend parfois au-dessous de 0. La neige y est fort rare, et l'hiver de 1857-1858 demeurera célèbre dans les annales du pays en raison de celle qui pendant plusieurs jours couvrit le pays. En somme, c'est un climat difficile à supporter pour les Européens, surtout lorsque soufflent les vents du désert, et l'anémie les atteint promptement.

L'acclimatement réel de notre race y serait au moins pénible, et je ne pense pas que, — sans croisement avec les indigènes, — la reproduction y puisse être féconde.

III.

Les Mezabites appartiennent à une secte toute particulière de l'islamisme, qui, après avoir joué un certain rôle dans l'histoire des schismes musulmans, n'a pas conservé un nombre considérable de prosélytes.

Les partisans de cette secte sont connus sous le nom de khouaredjistes : ce nom vient du mot *kharedj*, خارج « sortant (1), » ceux qui sont sortis, parce qu'ils sont sortis de l'orthodoxie, c'est-à-dire qu'ils n'appartiennent à aucun des quatre rites orthodoxes reconnus, Hanafite, Chafaïte, Malakite et Hanbalite qui divisent la secte Sounnite.

On leur donne aussi le nom de khouamsa, الخوامسى ou cinquièmes.

Suivant quelques auteurs, ce surnom leur aurait été imposé parce qu'ils rejettent les quatre premiers khalifes, Abou-Bekeur, Omar, Othman et Ali, et ne commencent la série de l'imamat qu'avec le cinquième. Ils ne tiennent ainsi aucun compte des décisions des quatre premiers successeurs de Mohammed, dont les sounnites, par exemple, font autant d'articles de foi. D'autres affirment que c'est parce qu'ils forment une cinquième secte dans le Sounnisme.

Quoi qu'il en soit, l'épithète de khouamsa, par laquelle les Arabes les désignent souvent, est toujours prise par eux en mauvaise part.

Le kharedjisme compte de nos jours des adhérents dans le Mezab, l'île de Djerba (Tunisie), les montagnards berbers du Djebel-Nefous (Tripolitaine), berceau des Mezabites, pratiquent presque tous encore

(1) Participe présent du verbe *Kheradje* (خرج).

aujourd'hui le kharedjisme, et l'agha de cette région. Si-Seliman-El-Hazali, appartient lui-même à ce schisme. Nous citerons particulièrement les habitants des villages des Haouamed, Nalout, Kabaou, Haraba, Rahîébat, Redjebân, Ifren, enfin la confédération des Fesatou, dont le principal centre est Ksar-Djadou (1).

Enfin on rattache aux Kharedjistes, sans qu'il soit possible de préciser par quels points de contact, certaines populations arabiques, notamment les Biadites, héritiers des Sabéens et des Karmathes, disciples de Mokanna et d'Abou-Taher.

C'est à tort et superficiellement que certains écrivains ont avancé que ce schisme résidait plutôt dans la *sounna* ou pratique traditionnelle que dans les dogmes. Nous verrons plus loin qu'il n'en est point ainsi, et que les différences sont plus essentielles.

En Afrique, les Mezabites sont beaucoup plus rigides que les autres musulmans dans l'observation et les pratiques de la religion.

Ils ne sont pas, de ce côté, sans avoir conservé des

(1) Cette secte a elle-même donné naissance à un schisme : celui des Mouatasélites, disciples d'Ouacel-ben-Atia. Leur nom vient de ce qu'un jour les Kharedjistes étant réunis à Bassora pour discuter sur la grave question de savoir si celui qui avait commis un péché, de ceux que les chrétiens appellent mortel (*Kbar Ed-Denous*), devait être considéré comme infidèle.....?

Les Kharedjistes soutinrent et soutiennent encore cette sévère doctrine.

Ouacel-ben-Atia, sans attendre la décision des savants, sortit brusquement et répandit parmi les siens cette opinion que ceux qui avaient commis un péché de premier ordre étaient dans un état mitoyen, c'est-à-dire seulement *Fasseuk* (فاسق), « reprouvé, blâmé. »

Ouacel et ceux qui adoptèrent sa doctrine furent chassés de Bassora et depuis ce temps on les appela mouatasélites ou séparatistes, du verbe معتزل séparer.

Ces dissidents se considèrent comme intermédiaires entre les Kharedjistes hétérodoxes et les musulmans orthodoxes.

analogies très-intéressantes à étudier avec les Ouhabites d'Arabie.

Ainsi, de même que chez ces derniers, tout ce qui est strictement superflu et mondain est sévèrement prohibé : fumer, priser, prendre du café sont choses défendues. Les puritains de la secte ne tolèrent ni les vêtements brodés d'or et d'argent ou de soie, ni les chants ni les danses.

Toute créature humaine est dans l'obligation de ne point oublier sa fragilité. Elle doit se tenir constamment en garde contre le péché, car un de leurs principes fondamentaux est celui-ci :

« Point de pardon pour l'homme mort en état de péché. »

Comme tous les musulmans, ils doivent faire les cinq prières du

Fedjeur, lever du soleil,
Dohôr, de midi,
Asseur, trois heures,
Mogreb, coucher du soleil,
El eûcha, avant le sommeil,

sans omettre les ablutions qui se rattachent à chacune d'elles. Il est obligatoire pour les deux sexes de se laver le corps chaque jour, qu'il soit ou non en état de pureté légale. En voyage, pour ménager l'eau, ou, à son défaut, ces ablutions sont souvent pulvérales, à la condition expresse que le sable ou la terre ne contiennent aucuns débris animaux.

Les cinq prières sont d'obligation absolue ou de précepte divin ; car elles ont été ordonnées à Mohammed par Dieu lui-même. L'institution en remonte aux cinq grands prophètes antérieurs à Mohammed, savoir : Adam, Abraham, Jonas, Moïse et Jésus.

Le jeûne, le pèlerinage aux villes saintes de la Mecque et Médine (1), l'aumône du centième de ses revenus sont obligatoires pour les Kharedjistes comme pour les autres musulmans.

L'usage des liqueurs fermentées, du tabac et du hachîch, l'usure, les jeux de hasard, les sorcelleries et toutes pratiques de magie, les crimes de sodomie, la prostitution sont choses expressément défendues.

Il leur est défendu d'entendre les prières des imans ou de quelque prêtre que ce soit des autres sectes islamiques.

Pour prier chez eux ou pour entrer dans les mosquées, les Mezabites revêtent des vêtements particuliers qui ne sont point souillés par les incommodités humaines ; c'est pour cela qu'ils quittent dans ces circonstances cette partie du costume que la pudeur britannique défend aux dames anglaises de nommer.

Il leur est interdit de boire ou de manger avec des gens étrangers à leurs rites.

Tout homme connu pour mener une vie déréglée est répudié par les siens. Lorsqu'il se présente à la mosquée, le cheikh Baba (2) lui crie : « Un tel, tu as péché, tu n'es plus digne de prier avec nous ! va-t-en !... (3) » L'apostrophé se lève, se retire à pas lents vers la porte de la mosquée et attend. Il est alors expulsé par les tholba (4) qui prononcent sur lui une sorte d'excom-

(1) Ce qui les éloigne des Ouhabites qui ne font point le pèlerinage et regardent cette dévotion comme un reste d'idolâtrie.

(2) *Cheikh Baba*, le vieux père, le vénérable, chef spirituel du Mezab.

(3) Cette coutume existait jadis dans la primitive église chrétienne, et les paroles du Cheikh Baba rappellent celles de saint Paul aux fidèles de Corinthe : « *Tollatur de medio vestrûm qui hoc opus fecit* » (Corint. v. 2).

(4) *Tholba*, pluriel de Thaleb, lettré ou religieux, ce qui est tout un en pays islamique.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.

munication, à la suite de laquelle l'entrée de la mosquée lui est interdite.

Cette interdiction religieuse entraîne pour celui qui en est l'objet la privation des droits civils et politiques, c'est-à-dire l'exclusion de toute réunion de la Djemâa ou conseil.

L'excommunié — nous ne trouvons pas d'autre expression — peut cependant rentrer en grâce après avoir publiquement expié ses fautes et sollicité son pardon.

Pour cela il doit, au préalable, se plonger dans un bain chaud, se purifier toutes les parties du corps, se rogner les ongles des pieds et des mains, se raser soigneusement la barbe et les cheveux et s'épiler toutes les parties du corps... Après quoi, le pécheur repentant se rend devant la réunion des tholba et des notables convoqués dans la mosquée, et s'adressant au cheikh Baba, président religieux de l'assemblée, il lui dit à haute voix :

« *Ana men Allah ou men el taïbin* (1). »

Littéralement : je suis (maintenant) de ceux qui sont avec Dieu et de ceux qui (par conséquent) sont avec le bien.

Puis il fait une confession publique.

Alors le cheikh Baba lit le Fêtha (2) sur le repentant qui, à ce moment seulement, est admis à rentrer dans la vie commune.

A leur retour du Tell, les Mezabites sont soumis à cette purification légale de leur contact avec les infidèles, chrétiens, turks, juifs ou arabes.

(1) انا من الله و من الشايبين

(2) Le *Fêtha* ou *Fatihat El-Kitab*, premier chapitre du livre, est la prière sacramentelle des musulmans, composée des sept versets formant le premier chapitre du Koran. On l'appelle aussi *El-Doua* ou le remède par excellence.

Leur intolérance envers les autres musulmans est beaucoup plus grande que celle qu'ils professent envers les juifs et les chrétiens. Ce fait est d'ailleurs commun à toutes les religions, et en Orient, à Jérusalem par exemple, les Grecs schismatiques sont bien plus hostiles aux catholiques latins qu'aux Turks, et réciproquement.

Il faut reconnaître que les Kharedjistes, tout en étant plus rigides observateurs de la pratique que les autres musulmans, sont cependant moins fanatiques, ne fût-ce que par ce seul fait qu'ils admettent le droit d'examen si énergiquement nié par les autres sectes. En outre, et c'est encore une différence qu'il importe de signaler, les kharedjistes n'admettent pas l'origine divine du Koran et par conséquent son immuabilité, ce qui est un article de foi obligatoire pour tous les autres musulmans (1).

Dans l'île de Djerba (Tunisie), où la population indigène est exclusivement kharedjiste, il y a des églises chrétiennes dont les desservants sont très-bien vus. Enfin, ce qui aux yeux de tous les observateurs constitue leur supériorité sur les autres cultes musulmans, c'est qu'ils n'admettent pas que la foi puisse sauver sans les bonnes œuvres. « ... La foi ne se perd point, « disent-ils ; mais, en toute justice, on ne peut donner « le nom de *fidèle* à celui qui pèche grossièrement... » Comme conséquence de ces principes, ils rejettent la prédestination absolue dont les musulmans, les Arabes par exemple, font la règle de conduite, la base de leur

(1) Voyez Sale, *Observations critiques et historiques sur le mahométisme* (dans les livres sacrés de l'Orient), p. 488. — Et Tornauw, *Le Droit musulman*, exposé d'après les sources ; traduction d'Eschbach, p. 11.

vie morale. Ainsi, les kharedjistes ne croient à la prédestination que comme attribut de Dieu qui connaît d'avance la destinée future de chaque homme, mais non comme une détermination fatale et irrévocable de toutes les actions humaines. D'accord en cela avec les Chiites, ils proclament que Dieu est la réunion de la sagesse, de la puissance, de la bonté et de la justice. Or Dieu étant souverainement bon et juste, il n'a pu restreindre le libre arbitre par des lois immuables. C'est en se basant sur ce principe que les Khouaredj ont adopté la belle théorie de la spontanéité morale de l'homme (1).

La polygamie, telle qu'elle est réglementée par le code islamique, est en usage chez les Mezabites, dont les femmes sont tenues très-sévèrement. Elles sortent très-peu et toujours soigneusement voilées. La femme ne jouit pas chez eux des mêmes libertés que dans les autres sociétés d'origine berbère, telles que les Kabyles et les Touaregs. Elle travaille beaucoup dans l'intérieur des maisons où elle est employée aux soins ménagers et à la confection des tissus de laine, qui sont une des richesses du pays. Le talent d'une femme dans ce dernier travail, lui vaut la plus grande considération qu'il soit possible d'accorder au sexe féminin dans le pays, et ses parents en la mariant en ont tiré une somme d'argent d'autant plus forte. Elles ont peu

(1) Il est fort discutable d'ailleurs que Mahomet ait de prime abord créé le dogme du fatalisme si inconciliable avec la bonté divine. Ce sont les khalifes qui l'ont établi et en ont fait un puissant moyen de despotisme, basé sur ces versets du Koran (s. XVII. *El isra*, verset 14 : « A chaque « homme nous avons fixé irrévocablement son sort (nous lui avons attaché « son oiseau au cou). » — S. XXXVII, *Es Saffat*, v. 92 : « Dieu vous a créés, « vous et ce que vous faites. » Consulter à ce sujet Dr Veill : *Introduction au Koran*, 1843, p. 95 à 108; et du même auteur : *Histoire des Califes*, t. II, p. 262.

de loisirs, car dans les ménages pauvres, il leur faut en outre aller tirer l'eau des puits et aider à apporter dans des paniers la terre que les hommes étendent sur les rochers afin d'y faire pousser quelques légumes.

L'adultère est sévèrement puni.

La femme coupable est enfermée pendant trois mois dans une chambre dont la porte est murée. Chaque jour on lui fait passer au moyen d'un trou pratiqué dans la toiture, la nourriture strictement nécessaire pour l'empêcher de mourir de faim (1), puis elle est chassée de la ville.

Le complice est bâtonné, paye cent réaux d'amende et doit en outre abandonner le pays.

Néanmoins il y a loin entre cette rigidité puritaine et la pratique de la vie. Les mœurs sont, au contraire, assez relâchées.

Dans presque toutes les bourgades de Mezab, il y a des maisons de débauche, dont les femmes appartiennent aux tribus arabes des environs. La jeunesse Mezabite ressemble à celle de tous les pays du monde; elle aime beaucoup les plaisirs. Cependant au dire des notables du pays, les maisons de prostitution ne seraient tolérées dans leurs villes que pour l'usage des Arabes et des nombreux étrangers qui viennent commercer sur leurs marchés. N'ayons garde d'oublier d'ailleurs que plus une religion a d'exigences et de minutieuse intolérance, plus elle encourage la démoralisation sous le masque de l'hypocrisie.

Nul, dit-on, ne peut avoir vu dans le sud, un Mezabite s'enivrer, soit avec du vin, soit avec la liqueur fermentée du palmier ou des figues.

(1) Ce châtiment est une reminiscence des premiers temps islamiques. Conf. le Koran. S. IV. v. 19.

Les lettrés ou religieux désignés sous le nom de Tholba, forment une caste à part. Ils se distinguent des *Aouam* ou laïques, en affichant une extrême austérité dans leurs mœurs et dans leurs vêtements : ils ne portent pour coiffure qu'une petite chachia, avec une corde noire roulée autour.

Ces tholba peu nombreux, mais cependant très-influents, vivent des revenus affectés aux mosquées et des dons des fidèles.

Ils doivent donner gratuitement l'instruction à tous les enfants qui sont envoyés par les parents dans leurs écoles. Il est digne de remarque que la plupart des Mezabites sont lettrés. Tous ceux que nous voyons dans le Tell, tiennent eux-mêmes leurs livres de commerce et correspondent par lettres avec leurs associés des autres villes, ou leurs coreligionnaires du Sahra.

Le cheikh Baba, chef spirituel du Mezab, a la haute main sur les Tholba. Quelques-uns de ces personnages ont laissé une grande renommée de piété. Le plus célèbre, c'est-à-dire le plus vénéré de tous, est le cheikh Baba-Mahmed, dont on trouve la Koubba à Negouça, une des villes de l'Oued-R'îr. Beaucoup de gens du Mezab y vont en pèlerinage, quoique en général ils se montrent assez sobres des démonstrations de ce genre dont les Arabes, au contraire, sont si prodigues.

Les Tholba, de même que tous les éléments religieux, représentent dans les villes du Mezab, le parti rétrograde, systématiquement opposé à toute innovation, et fanatiquement hostile aux idées nouvelles.

N'ayons garde d'omettre que les Mezabites ne sont point affiliés aux confréries religieuses, à ces sociétés de *Frères*, qui, de tous côtés enlacent et rongent le monde musulman en précipitant sa ruine. Ils ne pren-

nent *le mot* d'aucun ordre secret, et se moquent même assez volontiers de la crédulité des Arabes pour les chérifs et les agitateurs. S'ils font quelques cadeaux à des personnages religieux, c'est pour commercer à l'aise sous leur patronage. Ceci explique comment les dons des Mezabites à la famille théocratique des Teud-jini-d'Aïn-Mahdi sont encore assez considérables.

L'amour du lucre, qui est la passion dominante des Mezabites, les pousse au négoce, seul moyen pour eux de s'enrichir dans un pays exceptionnellement pauvre, où la culture est à peu près impossible. L'émigration dans les villes du Tell, les fortunes qu'ils y réalisent, puis leur retour aux bourgades natales, amènent un changement lent, mais d'autant plus profond dans leurs idées religieuses et sociales. Il y a déjà eu, — semble-t-il, — une révolution de ce genre, car il est certain qu'ils étaient jadis soumis à des influences exclusivement religieuses.

D'après la tradition, les Mezabites étaient autrefois gouvernés par un iman, chef religieux qui réunissait entre ses mains le double pouvoir spirituel et temporel (1). Mais doués de cet esprit remuant et indépendant, de ce sentiment d'individualité, qui partout semblent être les caractères indélébiles des Berbers, ils ne tardèrent pas à séparer le spirituel du temporel.

Ce fut alors qu'ils adoptèrent le régime démocratique aujourd'hui en vigueur parmi eux.

Chaque bourgade est indépendante de ses voisines et se gouverne par elle-même au moyen d'une assemblée de notables nommés à l'élection.

(1) Cette forme théocratique, autrefois en usage chez les Berbers, est un trait de plus qui pourrait rappeler leur origine ou communauté d'origine avec les Hébreux....?

Tout habitant de la ville a le droit d'assister à ces réunions, d'y parler, et surtout d'en critiquer les actes. Aussi les villes du Mezab sont-elles en proie à des dissensions intestines qui, en se perpétuant, sont une des causes de leur faiblesse.

L'esprit d'intrigue, la tyrannie des majorités non moins que l'opposition turbulente des minorités, sont la conséquence de ce régime républicain poussé jusqu'à ses plus extrêmes limites. Les mesures arbitraires, les bannissements, les confiscations sont à l'ordre du jour ni plus ni moins que dans les républiques de l'antiquité dont elles sont, je crois, la plus fidèle image.

Le nombre des membres des assemblées ou Djemâa varie de quatre à douze suivant l'importance des villes et le nombre de fractions qu'ils doivent représenter.

Pour être éligible, il faut être marié, père de famille et propriétaire. Ces trois qualités sont regardées comme autant de garanties de la part des gouvernés et surtout comme des gages certains de leurs dispositions pacifiques.

Le cheikh des Tholba ou le plus âgé des membres nommés préside ordinairement la Djemâa.

Celle-ci fait choix de deux ou trois agents chargés de régler les affaires journalières : ces personnages prennent le nom de *Mekhademîn*, ceux qui travaillent.

Un nègre (*Oussif El Djemâa*) remplit les fonctions d'huissier du conseil ; sa mission est d'exécuter ou de faire exécuter les décisions prises. Il est, en outre, chargé de veiller à la réception et à l'entretien des hôtes hébergés aux frais de la ville.

Ce nègre et le personnel de la mosquée sont les seuls fonctionnaires rétribués.

Il est tenu registre des décisions prises par la

Djemâa. Ces décisions forment avec les règlements traditionnels (*Kanoûn*) et les coutumes locales (*Aouaïd*) en usage dans chaque bourgade de véritables codes ayant force de loi.

De même qu'en pays kabyle, cette législation remonte à la plus haute antiquité, elle est de beaucoup antérieure à la conversion des Berbers à l'islamisme. Elle présente le grand avantage de n'avoir rien de commun avec le Koran, qui pour la pluspart des musulmans est à la fois un code civil et religieux, par conséquent immuable comme tout ce qui a la révélation divine pour base exclusive.

Les Kanoun de la Kabylie ou des autres pays berbers étant l'œuvre des hommes, ont subi des modifications, ils peuvent en subir dans l'avenir et sont par conséquent susceptibles de progresser ou de s'assimiler avec nos lois, tandis qu'il est impossible de l'espérer ou même de le tenter avec la législation musulmane. Nous avons vu plus haut que les Kharedjites n'admettent pas la conception divine du livre sacré, il n'y a donc pas lieu de se préoccuper avec eux des prescriptions islamiques en ce qui touche la vie civile.

Plusieurs villes du Mezab ont conservé des archives remontant à deux et même trois cents ans. Il ne faudrait cependant pas compter y découvrir des documents intéressants même pour l'histoire locale. Ce sont des amas de papiers jaunis, crasseux et huileux, des contrats de commerce, des actes de vente ou d'hypothèques, les cahiers (*tfathir*) d'amendes imposées par la Djemâa. Le plus obstiné chercheur y trouvera tout au plus — et encore — quelques traces des dissensions qui n'ont cessé d'agiter ces bourgades; mais, quel que soit l'intérêt qui s'attache partout et toujours aux ma-

nifestations de l'esprit humain, les mesquines rivalités, les jalousies puériles des habitants du Mezab, ne vaudront jamais la peine de consacrer ses labeurs à la tâche ingrate de les révéler au monde lettré. Ce serait se perdre dans l'infiniment petit des détails et par conséquent méconnaître la philosophie de l'histoire.

Ce qu'il est vraisemblablement plus intéressant de signaler, c'est que les annales judiciaires des sept villes du Mezab n'offrent aucun exemple d'une condamnation à mort. Ce fait est d'autant plus remarquable si l'on songe aux passions violentes et aux haines implacables qui divisent ces Berbers. Il y a eu des assassinats dont la politique a été le mobile mais jamais de condamnation légale et juridique entraînant la suppression de l'individu.

Ce terrible châtiment si discuté dans nos sociétés modernes n'est inscrit nulle part dans les codes en usage dans l'Heptapole. On sait qu'il en est de même dans plusieurs anciennes tribus de la grande Kabylie qui sont régies par des institutions municipales et des Kanoun analogues à ceux du Mezab.

Le bannissement ou un long exil sont les peines capitales de la législation mezabite. Encore l'exilé emporte-t-il presque toujours l'espoir d'un prompt retour, car un de ces revirements de politique si fréquents dans leurs villes peut, d'un moment à l'autre, amener son parti au pouvoir.

Les Djemâa ordonnent les travaux d'utilité publique qui doivent être exécutés dans l'intérêt général et aux frais de tous. Nul ne peut s'y soustraire. Le réfractaire est puni d'une amende dont le montant va grossir le trésor public confié à la garde des Tholba sous la surveillance du conseil.

Ce trésor public vient au secours de ceux qu'un malheur ou une catastrophe a frappé, car suivant un proverbe local,

« Si un homme ne peut enrichir une Djemâa, une « Djemâa peut enrichir un homme... »

Il fournit, en outre, aux dépenses assez considérables d'hébergement des hôtes, aux achats de poudre et de munitions en temps de guerre, à la réparation des fortifications, etc.

La plus grande égalité sociale existe entre les Mezabites, elle tient à leurs coutumes et aussi à la liberté illimitée qui résulte de leur organisation politique. Ils se traitent mutuellement de frères et conservent dans leurs réunions une familiarité antique.

Les traits principaux du caractère des Mezabites sont une sobriété à toute épreuve, une activité et un amour du gain poussés à l'extrême, une grande probité commerciale. Ces diverses qualités s'expliquent réciproquement par les conditions économiques dans lesquelles sont placés ces indigènes.

Le travail est devenu la première loi de leur existence, car habitant un pays sans ressources, sans produits, il a fallu tout avoir à force de labeurs.

L'agriculture étant impossible, l'élevage du bétail complétement nul, toutes productions étant difficiles, ils ont dû particulièrement spéculer sur la production et la consommation des autres.

C'est ainsi qu'ils ont fait de leurs villes les entrepôts des marchandises de toutes les tribus nomades dont ils achètent certains produits pour les expédier à leurs coreligionnaires fixés dans le Tell. Ceux-ci leur renvoient en retour les objets manufacturés européens ou les produits des tribus du Tell indispensables à la vie des Sahriens.

Une des premières nécessités de ce commerce d'échange, souvent à longue échéance, était d'inspirer la confiance. Aussi la probité des Mezabites est-elle proverbiale. Trafiquant au sud et au nord de l'Algérie, alternativement possesseurs ou dépositaires de sommes assez fortes, il est très-rare qu'ils aient commis des infidélités. Ils gardent, pendant quelquefois dix ou quinze ans, des dépôts d'argent appartenant à des Sahriens que la spéculation ou les hasards de la vie du désert retiennent au Touat ou au Gourara. Un beau jour, le maître de l'argent est mort, son fils, son neveu ou un associé vient réclamer la somme qui lui est remise intégralement, quelquefois par le fils, le neveu ou l'associé de celui auquel elle a été primitivement confiée.

On raconte qu'un négociant de l'Aouguerout (1), revenant de la Tunisie, porteur d'une très-forte somme, s'arrêta à Bou Noura, une des bourgades de l'Heptapole. Un bey Osmanli s'était avancé vers le sud, il y avait eu guerre et razzia. Bref, le pays n'était pas sûr et le négociant craignait de s'exposer à être volé dans le long trajet qui lui restait à faire pour atteindre son pays natal ; il voulait encore d'ailleurs commercer un peu sur sa route. Il se présenta devant la Djemâa et déposa son argent entre les mains d'un individu de Bou Noura. Puis il partit confiant en la protection de Dieu !....

... Plusieurs années s'écoulèrent sans qu'il vint aucune nouvelle de l'étranger, mais on ne s'en préoccupa guère tant le fait est ordinaire dans le Sahra. Le temps continua sa marche implacable vers l'éternité. La barbe des jeunes gens avait poussé, elle commençait même à blanchir lorsqu'un jour, un étranger venant du pays de R'at se présenta devant la Djemâa de Bou Noura.

(1) Petit groupe d'oasis au sud du Gourara.

Il ôta son haïk et de plusieurs chachia placées sur sa tête, finit par sortir un petit papier à demi rongé par la sueur et dont les caractères étaient presque illisibles; il le présenta au président de l'assemblée. C'était l'acte par lequel un de ses parents demeurant dans l'Aouguerout avait, nombre d'années auparavant, confié à l'homme de Bou Noura les profits de son voyage dans l'est. L'Aouguerouti était mort, ses fils avaient péri dans une bataille, mais son neveu avait hérité. Tant qu'au Mezabite, pour lui aussi l'heure de la destinée avait depuis longtemps sonné; son fils avait disparu avec sa fortune, on ne savait trop ce qu'il était devenu, il n'avait laissé aucun parent à Bou Noura. La Djemâa donna ces détails à l'étranger... « Comment, s'écria-t-il, voilà peut-être quarante ou cinquante ans que cet argent a été, sous l'œil de Dieu, confié à l'un d'entre vous; voici la preuve écrite de ce que j'avance, je ne suis ni un menteur ni un imposteur! et aujourd'hui je retournerai chez les miens, leur disant, disant à tous sur mon passage, qu'il vaut mieux confier sa fortune à un Touareg ou l'enterrer sous les dunes de l'*Erg* que de laisser une bacita (1) chez le plus riche d'entre vous!... » Grand tumulte à la Djemâa, on voulait faire un mauvais parti à l'étranger, lorsque les vieillards se levèrent et prirent la parole. « Cet homme a raison, firent-ils, et dussions-nous vendre jusqu'à la dernière de nos dattes, il faut qu'il soit intégralement remboursé; il a eu confiance en nous, qu'il soit traité en conséquence!... »

. . . . . .

Dans le Tell certains Mezabites activement mêlés au

(1) *Bacita*, petite monnaie d'argent qui vaut environ 2 fr. 40 c.

commerce européen, ont déjà réalisé de belles fortunes.

Pendant que les femmes sont laborieusement occupées à confectionner les belles étoffes de laine qui sont une des richesses du Mezab, tous les hommes travaillent et les enfants quel que soit leur âge s'essaient à ces travaux.

Ils plantent partout où peut pousser un palmier ou un légume. Les barrages considérables qu'ils ont élevé sur l'Oued-Mezab méritent l'attention même des hommes de l'art non seulement par l'aménagement bien entendu des eaux, mais encore par leur étendue et leur extrême solidité.

Leurs irrigations sont curieuses, elles deviennent admirables dès que l'on songe aux difficultés inouïes qu'ils rencontrent dans le sol et le climat.

C'est un tableau saisissant que cette lutte toujours grandiose de l'homme aux prises avec les puissances hostiles de la nature, celle-ci ne semble aussi rebelle que dans les contrées brûlantes du Sahra ou les terres glacées du pôle.

Ces labeurs incessants, ces énormes difficultés non moins que le prix élevé de la main-d'œuvre expliquent la grande valeur de la propriété dans ce pays perdu.

Nous avons parlé des qualités des Mezabites, à ces vertus il faut opposer un esprit inné d'intrigues encore développé par les formes démocratiques de leur gouvernement,et, disent leurs ennemis,un courage souvent douteux. N'oublions pas que ces détracteurs sont les Arabes nomades leurs voisins qui méprisent assez volontiers les Mezabites auxquels ils imputent les griefs suivants : «... Citadins, boutiquiers, hérétiques et... mangeurs de chien...! » Enfin un défaut qu'il faut

bien aussi leur reconnaître, c'est l'entêtement poussé dans ses plus extrêmes limites (1).

Malgré ce que leur bravoure peut avoir de contestable aux yeux des gens de la poudre et de la razzia, il n'en faut pas moins reconnaître que les Mezabites sont d'humeur fort batailleuse. Pour la moindre querelle, et Dieu sait si, grâce à leur entêtement, elles sont fréquentes!... ils sont prêts à en venir aux mains. Aussi se sont-ils fort prudemment interdit le droit de porter des armes dans l'intérieur de leurs villes. Cela ne les empêche point de se battre fort souvent et de faire couler le sang; ils se servent dans ce cas d'une arme plus pittoresque que chevaleresque. Je veux parler de ces énormes clefs avec lesquelles ils ferment

(1) La tradition a enregistré l'anecdote suivante, qui se raconte fréquemment pour prouver jusqu'où peut aller l'entêtement de ces Mezabites.

Un habitant d'El-Aateuf avait rapporté du Tell des graines de potiron qui, ayant été semées, donnèrent de superbes produits. Ces légumes fixèrent l'attention générale. Jamais on n'en avait vu de semblables. Bien certainement si l'on n'avait su qu'ils étaient originaires du potager d'un mécréant, on les aurait pris pour des fruits du «jardin de délices» (le Paradis, V. Koran, sourate LXX, v. 38). Les potirons furent apportés à la Djemâa, où il fut immédiatement décidé qu'il leur serait donné un nom. Après plusieurs séances des plus orageuses, deux partis se formèrent: les uns votèrent pour le nom de *Tamîssa*, tandis que d'autres optèrent pour *Takhessaïd*. Naturellement aucun parti ne voulut céder.... La division se mit dans la ville qui fut partagée en deux camps..... On en vint aux armes.... des barricades s'élevèrent, le sang coula: il y eut des morts de part et d'autre...! Il y a deux cents ans que cet incident eut lieu, et aujourd'hui le Prophète lui-même ne parviendrait pas, même par la force, à contraindre les descendants de ceux qui votèrent pour Tamîssa à appeler un potiron Takhessaïd. . . . . .

Après le récit de cette très-véridique histoire ajoutons que, sur nombre de points, les Arabes ont des récits de ce genre à débiter sur le compte de leurs vieux ennemis les Berbers dont ils comparent la cervelle à une pierre. Appréciation à laquelle les Berbers ne manquent point de répondre que les Arabes n'ont pas du tout de cervelle ou qu'une girouette leur en tient lieu.

leurs magasins et qu'ils portent toujours sur eux suspendues à une corde. Il n'est pas rare qu'ils se fassent de graves blessures avec ces clefs, aussi plusieurs Kanoun défendent-ils de se présenter avec aux réunions publiques.

Les seuls produits vraiment commerciaux du Mezab sont des tissus de laine confectionnés par les femmes (1) tels que Gandoura, Haïks, Habaïa, bournouss, des tapis aux couleurs tranchées et éclatantes, Frach, Djerbi (2). Ils échangent ces objets avec les Arabes contre de la

(1) Il ne sera pas inutile de donner ici la description des grossiers métiers sur lesquels sont fabriquées ces étoffes..... « Deux branches horizontales sont adaptées à deux branches verticales terminées en fourche et plantées dans le sol. La branche horizontale supérieure, fixée entre les fourches, fait fonction de bobine, on la garnit de fils lisses dont l'autre extrémité se rattache à la branche horizontale placée au niveau du sol. Il s'agit alors de diviser le plan des fils perpendiculaires ainsi obtenus en deux plans des mêmes fils se coupant de distance en distance; pour cela on passe un roseau à travers les fils, prenant l'un à droite, l'autre à gauche, jusqu'à ce que le bout du roseau, avec lequel on a commencé l'opération, ait dépassé le dernier fil de l'autre côté. Vous baissez ou levez cette transversale, l'angle des plans diminue ou augmente et les fils se croisent plus ou moins bas. Ces préparatifs terminés, le mécanisme de la fabrication devient des plus simples. La personne qui veut tisser une trame fait jouer le roseau inférieur de bas en haut, introduit, avec la main, un fil brut dans l'écartement des fils lisses et le fait descendre jusqu'au sommet de l'angle des deux plans : en baissant le roseau le sommet de l'angle se déplace, le fil brut est entrelacé dans les fils lisses, et, avec une main en bois garnie de pointes en fer, on n'a plus qu'à tasser la trame. »

Ces métiers sont appelés *Taoukit*.

On est vraiment étonné de voir de si beaux et si solides tissus obtenus avec des instruments aussi imparfaits.

Le prix moyen de la journée d'une bonne tisseuse est évalué de 60 c. à 70 c., ce qui équivaut de 1 fr. 40 à 1 fr. 60 à Lyon ou Marseille. C'est un salaire très-élevé, surtout si l'on songe que toutes ces étoffes sont vendues à fort bon marché.

(2) Le nom de ce tissus en indique l'origine. C'est de leurs coreligionnaires de l'île de *Djerba* que les Mezabites ont appris la fabrication et particulièrement la teinture de ces étoffes.

laine, des moutons, du beurre, du poil de chameau, avec les gens du Tell contre des céréales, de l'huile.

Les dattes du Mezab se consomment en grande partie sur place, elles sont peu estimées.

On retrouve dans les bourgades toutes les industries des villes, tels que forgerons, armuriers, orfèvres, maréchaux ferrants, selliers, bourreliers, brodeurs, fabricants de poteries, tisserands, etc., enfin et c'est une des spécialités du pays; on y fabrique de la poudre qui se vend très-cher aux Arabes nomades quoiqu'elle soit mauvaise et encrasse promptement les armes.

Chacune des villes du Mezab a sa clientèle parmi les tribus du désert, tribus qui ensilotent leurs grains dans le K'sar et y font leurs achats, leurs échanges. C'est la principale cause de prospérité des bourgades du Mezab. Aussi les habitants s'efforcent-ils d'augmenter le nombre de ces clients et les municipalités font fréquemment de grandes dépenses dans ce but : ainsi elles offrent des fêtes, des diffa abondantes aux tribus ou aux familles importantes de ces tribus, afin de les engager à choisir leurs villes pour entrepôt. A ce propos, il y a eu souvent rivalité entre les K'sour, il s'en est suivi des discussions et même des luttes à main armée.

Là, de même que dans toutes les bourgades du Sahra, l'abolition de l'esclavage a porté un coup fatal au commerce et à la marche des caravanes. La production nègre n'ayant plus cours sur les marchés méridionaux de l'Algérie, cela a jeté une grande perturbation dans tout le pays. Les caravanes ont pris les voies latérales de Tunis et du Marok et il s'en est suivi une véritable révolution économique. Grâce à l'industrie et au travail de ses habitants, le canton du Mezab fut

le moins éprouvé, tandis que beaucoup de villes importantes sont en pleine décadence et pour ce motif principal et quelques autres encore ne se relèveront jamais de leur ruine.

Nous avons dit plus haut que les Arabes appelaient quelquefois les Mezabites « mangeurs de viande de chien. » Cette accusation est fondée. Les Mezabites engraissent des chiens, ils les mettent dans des silos, les bourrent de nourriture et les tuent, puis ils dépècent la viande dont une partie est immédiatement consommée et l'autre soigneusement mise en réserve et salée. Cet usage paraît remonter aux temps les plus reculés, car Justin rapporte que Darius, roi de Perse, défendit aux Carthaginois « d'immoler des victimes humaines, de brûler les corps des morts et de *se nourrir de la chair des chiens* (1). » Cette coutume est, dit-on, dictée par l'hygiène locale : la chair de chien aurait, prétendent les Sahriens, la propriété de combattre l'effet irritant produit par une nourriture dont les dattes sont la base.

IV.

Dès le XVI^e^ siècle, les colonies mezabites avaient le privilége du commerce du sud de l'Algérie. Léon l'Africain, Marmol Carvajals, ont consacré quelques lignes à cette république marchande installée aux portes du désert. Voici comment s'exprime le dernier de ces auteurs à propos du « ***Mesezab.*** »

(1) « Dum hæc aguntur legati à Dario Persarum Rege Carthaginem venerunt, afferentes edictum, quo Pœni humanas hostias immolare et canina vesci prohibebantur. » *Justin*, lib. XIX. Le docteur Shaw avait observé et signalé cette coutume dans les Zibân. ***Voyages dans plusieurs provinces de la Barbarie et du Levant,*** t. I, p. 168, traduct. franç.

Les habitants de Touggourt mangent aussi du chien.

. . . . . « C'est une habitation du désert de Numidie, à cent lieues de Tegorarîn, du côté du levant, et à autant de distance du côté de la Méditerranée, du côté du midi. Elle contient six châteaux et plusieurs villages, et les habitants sont adroits et vigilants dans le trafic qu'ils font aux quartiers des nègres. Ils sont riches aussi à cause que les marchands de Bougie et d'Alger, et des autres endroits de la Barbarie y viennent trafiquer avec ceux de la contrée des nègres, de sorte que c'est là qu'est la douane d'où les marchandises se répandent après en divers lieux. . . . . »

Tous les ans, un quart environ de la population mâle émigre dans le Tell, pour y gagner sa vie par le travail, et surtout le petit commerce de détail.

Autrefois tous les Mezabites qui voulaient s'expatrier, se réunissaient au mois d'avril et formaient une caravane. Moyennant certains cadeaux ou redevances coutumières (*aouaïd*), ils achetaient la protection des Larba et des Oulad-Naïl : ils acquéraient ainsi le droit d'accompagner ces grandes tribus nomades au moment où elles venaient s'approvisionner de grains et faire leurs échanges annuels avec les Arabes sédentaires

Sous le gouvernement turk, ils étaient d'abord soumis à la capitation comme les israélites.

En 1541, lorsque Charles-Quint vint mettre le siége devant Alger, les Mezabites concoururent d'une façon aussi utile qu'heureuse à la défense de la cité. Ils en furent récompensés par des institutions privilégiées dont ils jouirent sans interruption jusqu'à la chute du gouvernement des deys.

Voici en quels termes un historien algérien raconte ce fait : . . . «Les infidèles,—que Dieu les maudisse!—

avaient construit une batterie formidable sur le Koudiat-es-Saboûn, qui domine Alger toujours la victorieuse. De là, ils se préparaient à écraser la ville sous une nuée de boulets et de projectiles. Mais Dieu, qui pèse nos actions dans son éternelle justice, en avait décidé autrement. Les Mezabites déjà nombreux à Alger, vinrent trouver le pacha, qui à ce moment présidait le diouân, où se décidaient les choses de la guerre. Ils lui proposèrent de sauver la ville moyennant quoi, s'ils réussissaient, on leur accorderait tant pour eux, que pour leurs descendants, le monopole des bains et des boucheries, et la faveur de former une corporation spéciale. Le pacha Hassan-Ar'a accepta ces propositions. Quelques heures plus tard, une longue procession de Mezabites, vêtus à la manière des femmes, le visage soigneusement caché par d'épais *yachmak* (voiles), afin de n'être pas trahis par leurs moustaches et leurs barbes, sortaient par Bab-ech-Chedid, qui depuis conduisit au Bordj de Moula-Hassan (1). La ruse est licite avec les ennemis de Dieu et du prophète.... Aussi avaient-ils caché leurs tromblons et leurs yataghans sous leurs longs voiles... Ils s'avancèrent en bon ordre. Les Espagnols qui couronnaient les retranchements, firent immédiatement cesser le feu, pensant que les Algériens avaient décidé de se rendre, et que selon la coutume, ils envoyaient leurs femmes implorer la clémence du vainqueur. Grâce à ce stratagème, les Mezabites purent pénétrer dans la batterie : à peine le dernier d'entre eux y fut-il entré, qu'ils soulevèrent leurs

(1) *Bab-ech-Chedid*, la Porte-Neuve. *Bordj-Moula-Hassan*, le Fort-l'Empereur (Charles-Quint), clef militaire d'Alger, élevé par les Turcs sur l'emplacement de la batterie espagnole. Il fut, dit la légende, commencé et terminé en une journée. Jusqu'alors ce point s'appelait Koudiat-es-Saboûn (la colline de savon).

voiles et déchargèrent leurs armes sur les Espagnols accourus pour regarder les femmes et aveuglés par la Providence divine (puisse-t-elle s'étendre sur nous)!... Ils jetèrent leurs tromblons et livrèrent un combat acharné à coups de yataghans. A la suite d'une horrible mêlée, les chrétiens durent abandonner la position qui fut occupée par les fantassins osmanlis..... ..... C'est ainsi que Dieu se servit des hérétiques pour exterminer les infidèles..... Les voies de Dieu sont impénétrables!... (1).

Les pachas avaient rendu les Mezabites solidaires entre eux en instituant une caisse alimentée par ces négociants, et qui répondait pour ceux qui venaient à faillir. Tout individu créancier d'un mezabite était ainsi assuré d'être payé. Cette caisse était tenue par l'amine des Mezabites, sous la surveillance d'un agent du pacha et d'une commission nommée par les Mezabites eux-mêmes. La corporation était d'ailleurs fort riche, et plusieurs fois elle dut faire des prêts d'argent aux deys.

Chaque année la corporation des Mezabites établie à Alger, payait au gouvernement turk une redevance ou bechemak de 400 saïma (2); celle de Bône, 100 saïma. Enfin, lors de la grande fête (l'*aïd-el-K'bir*), elle devait personnellement faire cadeau d'un mouton au *khodja-er-Rakamdj*, ou écrivain en chef du palais du dey (3).

Ce peuple de négociants sédentaires n'a guère laissé de traces dans les annales belliqueuses des tribus sahriennes.

(1) Extrait et traduit du « *Tadj-men-Djoar* », la couronne des perles, par El-Hadj-Aomar ben Otsman El-Dzaïri. Manuscrit arabe, rédigé à Alger au commencement du siècle dernier.

(2) La *Saïma* équivalait à 1 fr. de notre monnaie.

(3) *Tachrifat* : Traduction de M. de Voulx, p. 45.

Nous n'avons trouvé que peu de circonstances où les Mezabites aient joué un rôle actif et presque sérieux dans l'histoire du sud.

En 1788, lorsque Mohammed-el-Kebir, bey de Maskara, vint faire les siéges d'Aïn-Mahdi et d'El-Arouat, après une longue expédition dans les régions méridionales, les Mezabites prirent les armes et se tinrent prêts à profiter du pillage que feraient les soldats du bey en trafiquant sur le butin. Un moment même ils espérèrent que Mohammed-el-Kebir, maître d'El-Arouat, leur livrerait cette bourgade opulente et ses riches palmiers. Cet espoir fut déçu. Le bey se borna à leur faire rendre sans rançon, quelques-uns des leurs, prisonniers des Beni-Larouat, et à rétablir la paix entre eux.

Toutes les luttes, tous les efforts de la confédération pendant plus de soixante-dix ans, ont eu Metlili pour objectif, sans qu'ils aient pu réussir à s'en emparer. Cette ville est la capitale des Châamba, ou du moins se trouve sous leur protection; c'est là que cette remuante tribu ensilote toutes ses richesses. Au commencement de ce siècle, les Mezabites profitèrent de ce que tous les Châamba avaient levé leurs campements et étaient partis pour une expédition lointaine, afin de tomber sur Metlili, demeurée sans défense. Quoique surpris, les habitants firent bonne contenance et repoussèrent l'ennemi. Les Mezabites assiégèrent alors la ville, et se mirent à ravager les environs, à couper les palmiers et tous les arbres à fruit. Un homme de Metlili se dévoua, et nuitamment traversa les rangs ennemis, et fut ainsi prévenir les Châamba. Ceux-ci revinrent en toute hâte, tombèrent sur les Mezabites et en firent un tel carnage, que depuis cet événement on rapporte

tout à cette date appelée « l'*année des Mezabs.* » Beaucoup de vieillards de Metlili se rappellent ainsi l'époque de leur naissance, parce qu'ils sont nés à cette date mémorable.

Depuis ce moment, les Mezabites ont renoncé à toute vue ambitieuse sur Metlili, et ils vivent même en assez bonne relation avec les habitants de cette ville.

En 1837, l'émir El-Hadj-Abd-el-Kader, voulant amener les Mezabites à composition c'est-à-dire leur faire payer une forte amende de guerre, menaça de les affamer et de faire trancher la tête à tous leurs frères du Tell qui tomberaient entre ses mains. En agissant ainsi, il les traiterait, disait-il, non-seulement comme rebelles, mais comme schismatiques et infidèles.

Les Mezabites répondirent en ces termes : « Nous ne sortirons point du chemin qu'ont suivi nos ancêtres ; nos voyageurs, nos commerçants te payeront dans les pays qu'ils traverseront les droits ou tributs qu'ils payaient aux Turcs ; mais nous ne te livrerons jamais nos villes, et le jour où tu viendras avec tes canons et tes bataillons, nous abattrons les remparts de nos bourgades, nous te le jurons, pour que rien ne sépare la poitrine de nos jeunes gens, des poitrines de tes soldats. Tu nous menaces de nous priver des grains du Tell, mais nous avons pour vingt ans encore de la poudre et des dattes, et nous récoltons de blé juste ce qu'il nous faut pour ne pas mourir de faim. Tu nous menaces de faire mettre à mort tous les Beni-Mezab qui habitent tes villes...— Tue-les, si tu veux.... Que nous importe!.. Ceux qui ont quitté notre pays ne sont plus des nôtres. Fais davantage : écorche-les, et si tu manques de sel pour conserver leurs peaux,

nous t'en enverrons une quantité suffisante..... » (1).

Cette audacieuse réponse était une pure fanfaronnade, car il est incontestable que les Mezabites, abandonnés à eux-mèmes, vivraient très-misérables, si même ils pouvaient vivre, sans le commerce du Tell. Enfin il n'est pas une famille qui ne compte deux ou trois de ses membres, père, fils ou frère, expatriés dans les villes du littoral. Tous se considèrent comme solidaires les uns des autres. Ceci est tellement vrai, que les Mezabites de nos villes ont contribué pour de larges parts au payement des amendes de guerre imposées à leurs frères du Sahra.

Après la prise et l'occupation de El-Arouat par le général Pélissier (4 décembre 1852), les Beni-Mezab firent des propositions de soumission, qui furent acceptées.

Le 25 janvier 1853, M. le maréchal Randon, alors gouverneur général de la colonie, adressa aux populations du Mezab une proclamation qui fut lue, commentée et discutée dans tous les conseils du pays; le bon sens de ce document frappa tous les esprits.

Les sept villes reconnurent l'autorité de la France, consentirent à payer un tribut proportionné à leur importance et à repousser nos ennemis sans que nous ayons à nous immiscer dans leurs affaires intérieures.

Cet état de choses dure encore, malgré les sollicitations souvent réitérées du parti progressiste ou français, qui demande toujours que la confédération des

(1) Ce sont MM. le général Daumas et A. de Chancel qui ont publié cette pièce remarquable dans leur excellent ouvrage *Le Sahara algérien*, 1845. Nous sommes heureux de cette occasion de rendre hommage à ce livre qui, vingt années après sa publication, a été récemment encore si utile à nos colonnes expéditionnaires du Sud.

Mezab soit placée sous l'autorité et l'administration immédiate de la France.

L'influence des commandants supérieurs de Laghouat, parmi lesquels il faut citer notamment M. le général Margueritte, a amené les Mezabites à solliciter fréquemment l'arbitrage des chefs français pour mettre fin à ces interminables querelles de parti, qui sont une des causes de ruine du pays; querelles qui, le plus souvent, finissent par des luttes à coups de clef et de pierres, quand la poudre n'y intervient pas.

Lors de la dernière insurrection, les Beni-Mezab ont été forcés de se départir de leur neutralité, mais cependant dans les limites que leur imposaient les circonstances; car il faut reconnaître qu'à ce moment nous étions dans l'impossibilité absolue de les protéger efficacement tandis que leurs villes et leurs richesses étaient à la merci des insurgés, qui pouvaient non-seulement piller leurs richesses et couper leurs palmiers, mais encore intercepter toutes leurs caravanes.

Aujourd'hui, comme au temps des Turks, un quart environ de la population mâle du Mezab émigre dans le Tell, pour y gagner sa vie par les travaux et surtout le commerce.

On trouve des Mezabites dans toutes les villes.

Il n'est pas un touriste qui n'ait remarqué le type particulier de ces indigènes.

Accroupis dans leurs petites boutiques, ils vendent de menus légumes, du charbon, de l'épicerie, quelques étoffes, de la quincaillerie....

Ils ont la spécialité des bains maures, dans lesquels ils remplissent les fonctions de masseurs et d'étuvistes. Ils sont aussi cuisiniers, restaurateurs, bouchers, tou-

jours ingénieux et adroits dans ce qu'ils entreprennent.

On les reconnaît à leur teint mat et bistré, à leur physionomie intelligente, à leur habaïa aux couleurs éclatantes, à leur propreté et surtout à leur politesse,

Leurs caractères extérieurs les rapprochent d'avantage du type israélite que de leurs congénères Berbers. Les blonds sont rares parmi eux, leur barbe est peu fournie, leurs yeux sont noirs et bien fendus, ils sont généralement petits.

Dans quelques grandes villes, comme Alger, Constantine, Bône, ils sont assez nombreux pour former des corporations spéciales dirigées par un amine, nommé par l'autorité. Ce fonctionnaire est responsable des actes de ses administrés.

Ils ont des cimetières spéciaux où ils sont enterrés de nuit, car autrefois le cadavre d'un hérétique, chrétien, juif ou schismatique, ne pouvait pendant le jour traverser une cité musulmane.

Ce serait un grand et légitime scandale si un Mezabite était enterré dans le cimetière des orthodoxes. Car tout le monde sait, de source certaine, qu'après la mort, il pousse à ces infidèles de longues oreilles d'âne qui permettent à Dieu de les apercevoir du plus loin qu'ils se présentent. Ceci est très-véridique, puisqu'un homme respectable a ouï raconter par un de ses amis qui avait beaucoup voyagé, qu'un Mezabite, étant mort loin des siens, dut être enterré par de vrais croyants. Ceux-ci le portèrent naïvement dans leur cimetière : au moment de le déposer dans la fosse, ils s'aperçurent de quelque chose d'insolite, découvrirent le linceul, et virent... deux oreilles longues et velues.... On enleva bien vite le cadavre, qui fut transporté dans le cimetière des juifs, où il fut inhumé.

Très-peu de Mezabites se marient dans le Tell, car ni un Maure ni un Arabe, fut-il le plus pauvre des fellah, ne consentirait à donner sa fille à un hérétique tenu en mépris comme le sont les Mezabites. Un de leurs amines n'a pu me citer que deux de ses administrés qui, dans une période de dix ans, se soient mariés, et encore était-ce avec des femmes kabyles d'origine qu'ils avaient retirées des maisons de prostitution.

CHAPITRE II.

I.

Les villes du Mezab, au nombre de sept, sont, en s'avançant du Nord au Sud :

	En berber-tagaouban.
Berriân.	*Iberrianen*
Rardaïa.	*Tarardaït*
Beni-îsguen.	*At-isguen*
Melîka.	*Imeliken*
Bou-Noûra.	*Ib'Nouren*
El-Ateuf.	*I-Ateufen*
Guerrara.	*Iguerraren*(1).

Le désordre pittoresque de ces bourgades n'est qu'apparent, car leur mode de construction est uniforme. Qui a parcouru un ksar sahrien les a tous vus.

Partout le même mépris pour la ligne droite, les mêmes murailles élevées en dépit de tout équilibre,

(1) Ces dénominations berbères signifient « des gens de » sauf la forme féminine et berberisée de Rardaïa : ainsi IBerrianen, Atisquen, Imeliken, etc. doivent s'entendre par ceux de Berrian, les gens des Isquen, ceux de Melika, etc.

les mêmes maisons éventrées, le même dédale : des ruines qu'on ne relève pas, des constructions de l'année passée qui s'écroulent, des masures qui depuis un siècle menacent d'écraser l'imprudent qui y cherche et l'ombre et sa vermine.

C'est laid et c'est beau.

Le peintre y trouve, à chaque heure du jour, des effets de soleil ignorés dans les froids climats d'Europe.

Guenilles et ruines révèlent aux yeux du touriste le magique manteau de la poésie et de la beauté.

Pour le philosophe qui vit dans le monde sublunaire, c'est une population de gueux, sans cesse à la recherche du gain et grouillant sur des tas d'immondices.

Pour l'économiste, pour l'homme pratique, c'est la vie, la vie independante ; dans le Sahra,

« Loin de l'œil des sultans
« Fleurit la liberté..... »

car le poëte a dit, non sans raison :

« Les sultans ont les caprices des enfants
« Et les griffes du lion : défiez-vous-en.... »

Dans les bourgades du Mezab, c'est la vie politique complète, chacun participe au gouvernement. De là cette foule oisive en apparence qui toujours encombre les djemâa, constamment prêts à discuter ses intérêts C'est là que chacun accourt après et avant le travail.

C'est l'Agora, et je m'imagine que les portiques de nombre de bourgades de la Grèce ne valaient guère mieux que les maisons communes de Berrian ou de Guerrara.

Chaque ksar a son marché spécial sur lequel on attire par toute espèce de moyens, même des primes en argent, les marchandises étrangères.

Une particularité singulière, c'est que les habitants de chaque ville ont le droit de s'approvisionner avant les étrangers. On méprise ceux qui vont acheter à vil prix dans les bazars des autres bourgades, on a méme tenté plusieurs fois de le défendre.

C'est une application du principe de solidarité qui veut que l'argent circule entre eux pour le plus grand bénéfice de chacun et l'accroissement du bien-être de tous.

Toutes les maisons des ksours du Mezab sont couvertes en terrasse et construites avec des briques de boue séchées au soleil (toûb), ce qui leur donne une teinte grise fort monotone au premier coup d'œil. Les ruines d'hier fournissent la matière première des constructions d'aujourd'hui. Les terrasses sont formées de perches juxtaposées, recouvertes de branches de palmiers, sur lesquelles on étend par couches successives du mortier de terre que l'on dame avec soin. La dernière couche est souvent recouverte de chaux pour imperméabiliser la terrasse. A l'intérieur, des piliers en maçonnerie ou plus communément des troncs de palmiers, grossièrement équarris (1), soutiennent cette toiture dont le poids est considérable.

Pas un orage qui n'amène l'éboulement de quelques-unes de ces maisons dont les murs s'affaissent, crèvent et s'écroulent sous la charge trop lourde des terrasses.

Les portes sont généralement très-basses.

Les fenêtres ou plutôt les trous décorés de ce nom, sont rares et fort petites, closes quelquefois par un grossier volet ou une planche.

Les chambres sont petites, encombrées d'objets do-

(1) Le bois de palmier acquiert avec le temps une dureté extraordinaire : ses fibres permettent difficilement de l'utiliser.

mestiques, et considérablement réduites lorsque les métiers à tisser y sont dressés.

Les maisons ont rarement de dépendances extérieures. La chambre d'habitation forme le fond d'une cour, dont les deux bâtiments latéraux sont occupés par les étables ou les écuries. Une muraille, dans laquelle est pratiquée la porte d'entrée, ferme le quatrième côté de cette cour.

Le passage continuel des animaux, leurs fumiers, les litières, et faut-il le dire aussi, les déjections humaines, quotidiennement entassées dans les angles, au milieu, n'importe où dans cette cour, donnent une médiocre idée de l'hygiène publique et domestique des Mezabites. Capendant la violence des vents, l'extrême siccité de l'air ôtent tout danger et paralysent complétement ce que de semblables émanations peuvent avoir de dangereux pour la santé publique.

Une fois chaque année on procède à l'enlèvement de ces immondices qui, précieusement transportés sur les terrains à culture, vont fertiliser le sol pauvre et aride où l'industrie des indigènes s'évertue à faire pousser quelques maigres légumes.

Contrairement à ce que l'on voit dans les autres bourgades du Sahra, et suivant la véritable prescription islamique, il n'y a qu'une seule mosquée dans chacun des ksours du Mezab. Cet édifice est toujours situé sur un point élevé, de façon à dominer le pays. Dans les temps de troubles, on y place une sentinelle chargée de signaler la moindre apparition suspecte à l'horizon.

Les mosquées servent d'hôtel de ville, de lieu d'assemblée, d'arsenal. C'est là que se réunit la djemâa, que se tient l'école. C'est là encore que sont conservés les archives, le trésor, les munitions de guerre et les

armes. On y garde les prisonniers et les ôtages, on y héberge les voyageurs et les malheureux.

Les minarets affectent toutes les formes : cependant les pyramides quadrangulaires avec clochetons aux angles de la base sont les chefs-d'œuvre favoris des architectes du sud.

Les mosquées disposent de revenus spéciaux provenant de propriétés *habbous*, particulièrement des jardins et des palmiers. La récolte ne peut être vendue, ce qui met les tholba ou le cheikh dans l'impossibilité de prévariquer ; elle sert à la nourriture du personnel religieux, le surplus en est distribué aux enfants qui fréquentent l'école et aux pauvres qui viennent prier.

On trouve dans les jardins du Mezab :

Des grenadiers. . . . . *Tarouman't.*
Figuiers. . . . . *Thanekolit.*
Pommiers. . . . . *Tfath.*
Abricotiers. . . . . *Tameuchmeuch.*
Quelques pruniers. . . . . *Taberkouk.*

On y cultive surtout :

Le piment ou poivre rouge. *Ifelfel-Azeggour.*
— ou poivre noir. . — *Aberkan.*
Des pastèques. . . . . *Tadelhat.*
Courges. . . . . *Takhassaïd.*
Melons. . . . . *Afkous.*
Oignons. . . . . *Tipsolt.*
Navets. . . . . *Taleft.*

Enfin les Mezabites sèment çà et là quelque peu d'orge. . . . . *Timezin.*
Des fèves . . . . . *Ibaoûn.*

L'arbre principal est le dattier, qui est la vie et

l'âme du pays. On le nomme indifféremment *tanerklat* ou *tabinaout*. C'est le fruit par excellence, on peut se passer de pain, de viande, de légumes, de toute autre nourriture, pourvu que l'on ait des dattes.

L'homme des ksour vit de ses palmiers comme l'homme de la tente vit de ses troupeaux. . . . . .

« En échange de nos dattes, les Arabes nous appor-
« tent des grains, de la viande, du beurre et de la laine.
« ..... Nous pouvons vivre avec nos dattes et eux ne
« peuvent vivre sans nous.....

« ..... Les palmiers sont la tête de nos fortunes. »

Strabon raconte qu'il y a trois cent soixante manières d'utiliser les produits du palmier (Strab., *Géog.*, ch. XV). Sans avoir vérifié l'exactitude de ce chiffre on peut croire qu'il n'est pas trop exagéré.

Le palmier a faim et soif, soif surtout dans ce pays du sable et du soleil. Aussi réclame-t-il des soins incessants.

Il faut constamment désaltérer les dattiers par des irrigations, peu importe que l'eau soit douce ou saumâtre, il lui faut de l'eau et beaucoup. Puis les alimenter avec du fumier que l'on recouvre soigneusement de terre. Malgré ces soins les dattes du Mezab sont peu estimées.

On compte dans les jardins de l'Heptapole vingt-sept espèces différentes de dattes, les plus estimées sont :

Deglet-en-N'hour. Les dattes de lumières (transparentes).
Timejeurt. . . . . La grasse.
Ben't guebla. . . La fille du sud.
Tamizoueurt. . . L'oreille (qui a la forme de).
Tazizaout. . . . . Téton (qui a la forme du).
Timellalin. . . . Les blanches.

Les palmiers viennent par semence ou par bouture : le premier mode est rarement employé, car outre qu'il exige trop de temps, il ne donne pas de bons résultats comme fruits, si bonne qu'ait pu être l'espèce mère. On prend les rejetons qui poussent au tronc (*tasaloucht*) et on les plante au printemps : au bout de cinq ou six ans en moyenne (de sept ou huit même à Guerrara) le jeune palmier commence à donner quelques régimes (*tahardjoun't*).

Un bon dattier produit une année sur deux une récolte de vingt à vingt-cinq régimes, formant deux charges de chameaux. Nous disons une année sur deux parce qu'il faut à cet arbre une année de repos : la production consécutive l'énerve et le tue.

La récolte commence en juillet et s'échelonne suivant les espèces ou variétés jusqu'en novembre. Après la cueillette qui se fait avec beaucoup de précaution, on fait sécher les dattes qui sont ensuite enmagasinées dans des locaux bien aérés et soigneusement clos.

Il faut un palmier mâle pour vingt-cinq palmiers femelles.

Les Mezabites riches, ou exclusivement adonnés au commerce, louent leurs palmiers au cinquième, c'est-à-dire qu'ils laissent au fermier le cinquième de la récolte et du bois d'émondage.

II.

Berriân.

Ce ksar est le premier de la confédération que l'on rencontre en venant de Laghouat, c'est-à-dire du nord vers le sud.

Si l'on en croit la tradition, vers l'année 1101 de l'hégyre (1690), deux familles ou fractions, les Oulad-Neuch et les Afafra furent expulsées de la ville de Rardaïa, à la suite d'une de ces querelles intestines qui ne cessent de diviser les populations ksouriennes. Elles vinrent dans un endroit nommé *Es Sanîa*, où se trouvait un campement des Oulad-Yakoub, dont le cheikh était un certain Ben-Rîan. C'était un homme juste, craignant Dieu, méprisant le ressentiment des gens de Rardaïa; il ne songea qu'à faire le bien et accueillit avec bonté les exilés dont la profonde misère le toucha. Il leur accorda l'autorisation de construire un ksar sur le terrain d'Es-Sanîa (1), moyennant une fort légère redevance.

En reconnaissance de cette touchante hospitalité, la nouvelle ville prit le nom de cheikh Ben-Riân, dénomination que la prononciation locale et l'usage ont changé en Berrïân.

Une autre tradition qui pour être moins répandue n'en est pas moins véridique, et tout aussi authentique que la précédente, affirme que le nom de Berrïân viendrait des Oulad-Berrïân, tribu arabe nomade de l'ouest, qui, dans une de ses pérégrinations, vint de l'Oued-M'louïa (Marok) camper sur ce point où surprise par la sécheresse et l'aridité du pays, elle dut rebrousser chemin. Depuis cette époque, fort reculée d'ailleurs, ce lieu prit le nom de campement des Oulad-Berrian, et bientôt Berrian tout court.

La ville qui comprend aujourd'hui trois cents mai-

(1) *Sanîa*, سانيه, puits dont on tire de l'eau au moyen d'une bascule et qui, par des irrigations, sert à arroser les jardins potagers. Dans le Sahara, on donne quelquefois par extension le nom de Sania au jardin lui-même: c'est dans ce dernier sens qu'il faut, je crois, le prendre ici.

sons, est située sur le versant ouest d'une colline. Elle est divisée par trois rues qui forment ainsi trois quartiers correspondant à trois plis de terrain ; elle est entourée de quatre oasis renfermant trente ou trente-cinq mille palmiers, dont vingt mille productifs.

Une muraille crénelée, hérissée çà et là de tourelles, enceint le ksar. Tours et murailles sont en assez mauvais état et présentent çà et là de larges brèches. La plus grande largeur de trois cents mètres à peu près.

Deux puits d'eau potable et de 15 mètres de profondeur, sont renfermés dans l'enceinte.

La mosquée est située sur la colline en haut du village, et son minaret blanchi à la chaux domine le ksar. Une grossière inscription placée au bas de ce minaret, rappelle que la mosquée a été érigée en 1141 de l'hégire, c'est-à-dire près de quarante années après la fondation de Berrïân.

M. le docteur Paul Marés, auquel on doit de très-intéressantes recherches géologiques et météorologiques sur le Sahra algérien, a déterminé l'altitude de Berrïân au-dessus du niveau de la mer. Ses observations faites à l'entrée et au bas de la grande rue, ont donné 547 mètres.

La population est de 1,400 habitants Mezabites, et de 5 ou 600 Arabes sédentaires des Oulad-Yahïa, également fixés dans la ville, mais se mariant peu avec leurs cohabitants Berbers.

Sous les murs de la ville, on voit les tentes d'une tribu arabe pure, qui a son campement central et habituel à Berrïân. Ce sont les Mekhalif-Djeurb, réputés dans tout le Sahra pour leur adresse à la chasse de l'autruche, et, ajoutons-le, pour leur hardiesse au pillage. Ils sont complétement indépendants de la dje-

mâa de Berriân, dont ils se sont parfois constitués les défenseurs, amis toujours plus dangereux que les ennemis à repousser.

Quelle différence facile à saisir entre la vie oisive de ces Arabes, sales et fainéants, avec celle toute active des Berbers, leurs voisins, dont le travail et l'industrie font des hommes vraiment dignes de ce nom.

III.

Rardaïa.

Rardaïa est la plus importante des sept villes du Mezab. C'est celle dont les annales sont les moins incertaines, et par conséquent les plus curieuses pour l'histoire des colonies berbères du Mezab.

Cette ville peut être considérée comme la véritable capitale politique de la confédération.

C'est entre Rardaïa et Melika, à la koubba d'Ammi-Saïd, que se rassemblent les députés et les djemâa de tous les ksours Mezabites, lorsqu'il y a à débattre des questions d'intérêt général.

C'est encore là que, deux fois par mois, se réunit le Medjelès (1) des Tholba, présidé par le cheikh Baba pour vider les questions religieuses et judiciaires.

Ce Medjelès, composé de quatre tholba par ville, peut être considéré comme la coar d'appel, le tribunal supérieur de la confédération, car ses sentences sont définitives.

(1) Medjelès, مجلس, assemblée de Justice, tribunal supérieur. Il est curieux de retrouver ce mot qui vient du verbe *djeles*, assis, جَلَسَ, ayant identiquement le même sens et la même signification que le mot français *Assises.*

Rardaïa fut fondée l'année 439 de l'hégire (1048 de l'ère chrétienne), lorsque les Mezabites chassés de Ouaregla et campés depuis quelques années, durent par suite de la diminution des eaux abandonner la vie nomade pour habiter des maisons.

Les fondateurs de la cité furent Baba-Seliman ou Yahia et Si Boudjema. Ce dernier était issu d'une famille religieuse originaire comme tous les Marabouts du Saguia-t-el-Hamra (1); il avait vécu de la vie des saints, aussi sa mémoire est-elle en grande vénération dans le pays, et son tombeau qui est situé à peu de distance au nord de la ville, est l'objet de pieux pèlerinages.

D'après les lettrés du pays, le nom de Rardaïa serait formé des deux mots arabes ***Rar*** غـار caverne et ***Daïa*** داعـيـة lac, bas-fond (2), c'est-à-dire la caverne du bas-fond.

L'altitude de ce point a été déterminée par M. Henri Duveyrier, qui y a passé quelque temps lors de sa belle exploration du Sahra. Ce savant explorateur trouve à la porte du marché (*Bab-es-Souk*), une hauteur de 531 mètres au-dessus du niveau de la mer.

La ville comprenant deux mille maisons, garnit une sorte de monticule qui, circonscrit par le lit de l'Oued-Mezab, forme une presqu'île.

Elle est dominée au sud-ouest par la colline de Baba-Saad : sur la crête de cette élévation, se trouvent des ruines assez considérables consistant en une enceinte de pierres sèches, substructions de maisons et plusieurs citernes.

(1) Saguia-T-El-Hamra, « le ruisseau rouge », au sud du Marok, point de départ des marabouts qui, chassés de l'Espagne, se sont répandus dans tout le Marok, l'Algérie et la Tunisie.

(2) On appelle Daïa, les bas-fonds ou cuvettes circulaires dans lesquelles se ramasse l'eau des pluies après les orages.

C'est là qu'est enterré le marabout Baba-Saad, auquel la montagne doit son nom.

Si l'on en croit une tradition locale sur l'origine de ces ruines, vers l'an 790 de l'hégyre, un chef très-puissant des Beni-Abbes, connu sous le nom d'El-Abassi, ayant eu maille à partir avec les Mezab, rassembla de nombreux contingents arabes, et s'avança pour s'emparer de leur pays et le ruiner. Les habitants de Rardaïa craignant de ne pouvoir résister, élevèrent sur la montagne de Baba-Saïd le camp retranché dont on voit les ruines. Cette précaution fut inutile, car la tradition ajoute qu'El-Abassi fut contraint de lever le siége; cette tradition va même jusqu'à prétendre que ce chef partit abandonnant et son camp et ses bagages (1).

Rardaïa est divisé en seize quartiers, qui sont séparés par des rues ou plutôt des ruelles. Ces quartiers portent des noms qui indiquent soit la population spéciale qui les a fondés ou qui les habite, tels que ceux des

Ihoud, juifs
Ousfân, esclaves
Beni-Meurzouk, } fondés par des nègres
Salem ou Aissa, }

ou des chefs de famille qui ont donné naissance aux fractions,

Baba Salah,
Haouassa,
Baba-Raï,

(1) Il y a ici une confusion évidente dans les souvenirs indigènes : la tribu berbère des Beni-Abbes est cantonnée dans les montagnes de la petite Kabylie, au nord des Biban, et elle n'a joué aucun rôle actif dans le Sahara. S'il était permis d'induire quoi que ce soit de traditions aussi vagues, je supposerais volontiers, en raison de la corrélation des époques qu'il s'agit de quelque expédition faite par l'émir Abou Labbes, qui gouvernait le Belad ed-Djerid vers le milieu du VII[e] siècle de l'hégyre.

El-Heufra,
Ba-Djeridi,
Oulad-Daoud,
Oulad El-Ouassa,
Haouacha,
Ba-Hallou.

Souk-el-Addad, bazar des forgerons et des bijoutiers, ce qui est tout un.

Rahba, le marché aux légumes.

La population de Berrïân est estimée à douze mille âmes. Elle comprend en outre une centaine de familles juives qui payent le kharadj ou capitation.

Au Mezab, et dans la majeure partie du Sabra, les israélites jouissent d'une grande liberté religieuse et politique. Ils sont administrés par un rabbin, et ont des synagogues et des écoles. Ils sont beaucoup moins méprisés que dans les pays purement arabes, ou dans les villes musulmanes du nord de l'Algérie. Cet état si exceptionnel tient non-seulement à la communauté des intérêts, mais aussi à l'esprit de lucre, à la tendance générale des esprits vers le commerce, et peut-être aussi aux idées de liberté inhérentes à la constitution démocratique de la plupart des ksour. Ils ne se distinguent des autres habitants de Rardaïa, que par un foulard noir roulé en turban autour de leur tête. La seule mesure restrictive dont ils sont l'objet, est l'obligation de payer un léger droit lorsqu'ils s'absentent pour aller colporter et trafiquer dans les régions voisines. Dans ce cas, il leur est défendu d'emmener leurs femmes sans une autorisation spéciale de la djémâa. Cette précaution qui remonte à l'établissement des colonies israëlites parmi les Mezab, a été prise pour les empêcher de quitter le pays dont ils sont, il

faut le reconnaître, un des éléments de richesse, tant par leur activité, que par les capitaux dont ils peuvent disposer. Il est en outre d'usage spécial à Rardaïa, que les juifs doivent donner à titre de redevance la tête de chaque bœuf abattu dans leur boucherie, pour être vendue au profit de la djemâa. Enfin, par une mesure toute récente, le port des armes, fût-ce un couteau, leur est interdit.

Ces Israëlites sont originaires de Touggourth, au XVI^e^ siècle, un sultan de la grande famille des Ben-Djellab, voulant récompenser les Juifs fixés dans sa capitale, daigna les admettre à se convertir à l'islamisme. Ceux-ci protestèrent contre cette faveur, et un grand nombre d'entre eux cherchèrent à fuir; quelques-uns se fixèrent dans le Mezab. Ils ont conservé, dit-on, quelques relations avec ceux de leurs frères qui, moins heureux ou moins fervents, embrassèrent l'islamisme et sont connus actuellement à Touggourth et dans l'Oued-Souf sous le nom de *Mehadjerin* ou récompensés.

Tous font le commerce avec l'esprit sordide qui caractérise leur race : ils sont cardeurs de laine, teinturiers, et surtout orfèvres; ils confectionnent et vendent les grossiers bijoux d'argent que portent les femmes Sahriennes. Ils se livrent enfin à un actif commerce de change sur les monnaies et les matières d'argent. Nous ne parlons pas de l'or peu recherché des indigènes Sahriens, et inconnu à beaucoup d'entre eux.

La mosquée de Rardaïa est bâtie sur le mamelon auquel est adossée une partie de la ville. C'est un édifice assez lourd, mais vu de loin il est encore pittoresque avec son minaret en pyramide et ses clochetons.

La ville possède douze puits, dont quelques-uns n'ont jamais tari.

Sept portes donnent accès dans Rardaïa. Il serait plus rationnel de dire qu'elles y donnaient accès ; car aujourd'hui l'on peut entrer à peu près partout, l'enceinte ruinée sur nombre de points présentant d'assez larges brèches par lesquelles tout le monde circule. Cette enceinte consiste en une mauvaise muraille défensive de deux mètres de hauteur, bâtie en pisé et en briques de terre. Quelques tourelles crénelées non moins délabrées donnent aux fortifications de Rardaïa cette physionomie moyen âge qui frappe tous les voyageurs lorsqu'ils visitent nos ksours algériens.

Rardaïa est certainement l'une des villes les plus curieuses à visiter. Ses jardins sont bien entretenus, toujours arrosés ; dans presque chacun d'eux il y a un puits.

Deux grandes masses de palmiers bordent la ville : l'une au nord, l'autre au sud. Elles comprennent environ soixante mille palmiers, dont quarante-cinq mille en plein rapport. Ces forêts, celle du nord surtout, sont splendides : la sombre verdure des palmiers tranche avec les teintes fauves du sol et des rochers. Pendant les nuits brûlantes de l'été, alors que souffle le terrible vent du sud, toute la population abandonne ses maisons empestées par la vermine et va camper dans les jardins de l'oasis.

De même qu'en tout pays berber, bourgade ou tribu, ville ou confédération, Rardaïa est divisé en deux partis toujours rivaux, souvent hostiles.

Ces deux partis sont les Oulad-Ammi-Aïssa et les Oulad-ba-Seliman.

De leurs rivalités, de leurs influences, dépend toute la politique des Mezab.

La prépondérance de ces partis a été habilement

ménagée pour prévenir toute tyrannie prolongée de la faction dominante. En effet, chacun de ces partis arrive alternativement au pouvoir. De telle sorte que les deux fractions nomment à tour de rôle le cheikh Baba. Ainsi lorsque ce personnage a été élu par les Oulad-Ba-Seliman, son successeur doit appartenir au parti des Oulad-Ammi-Aïssa.

Chacune de ces lignes rivales nomme six individus pour la représenter au sein de la djemaa, qui est de la sorte composée de douze membres.

Tous les Ksours de la confédération suivent l'impulsion de ces deux partis. Beni-Isguen, Berrïân, Guerrara et Bou-Noua, tiennent pour les Oulad-Ba-Seliman, tandis que Melika et El-Ateuf sont pour les Ammi-Aïssa, qui ont en outre pour auxiliaires les Arabes Medabih', campés proche Rardaïa, et surtout les Chaamba de Metlili, la plus influente et la plus guerrière des tribus de cette partie du désert.

Ces factions sont essentiellement rivales ; de même qu'en Kabylie, une d'entre elles s'est jetée du côté des Français, dans l'espoir d'opprimer et d'écraser le parti rival alors dominant.

Ces dissensions se perpétuent depuis l'établissement des colonies mezabites.

Quelle est leur origine? Pourquoi les retrouvons-nous où sont établis les Berbers?.... Comment se fait-il qu'elles soient propres à ce peuple chez lequel la vie politique a atteint un développement si remarquable?

. . . . . .

En 1791, un certain Baba-Ahmed-ben-Abd-Allah, homme très-influent des Ba-Seliman, profita de ces dissensions. En exploitant toutes les rivalités, en surexcitant toutes les ambitions, il parvint à s'emparer

du pouvoir. Il prit la précaution préalable d'exiler de Rardaïa les hommes influents et indépendants qui lui faisaient de l'opposition, et tous ceux qui, mus par l'amour de la chose publique, blâmaient son audace. Ce dictateur sahrien gouverna presque tout le Mezab pendant une vingtaine d'années. Mais la discorde se glissa parmi les siens, et le parti opposé en profita. Ahmed-ben-Abd-Allah eut le sort de beaucoup d'usurpateurs, il périt assassiné. Le parti vainqueur rappela les Oulad-Ammi-Aïssa, exilés, et devenu puissant, il expatria par représailles deux fractions des Oulad-Seliman. . . . . .

Cet épisode des annales de Rardaïa peut servir à caractériser l'histoire de toutes les villes du Mezab, et des dangers auxquels les expose leurs déchirements intérieurs. Une centaine de tentes d'Arabes Medahbi campent aux portes de Rardaïa. Originairement, ils payaient une redevance à la djemaa de cette ville, mais depuis longtemps ils se sont affranchis de cet impôt.

IV.

Beni-Isguen.

Vers l'année 750 (1349), il n'y avait sur ce point qu'un hameau de quelques maisons habitées par des familles connues sous le nom de Beni-Isguen (1). Elles

(1) Le nom des Isguen est un pluriel berber dont nous ignorons la signification. On y a depuis accolé la désignation arabe Beni, fils.

Nous n'avons pu recueillir aucune étymologie satisfaisante du nom des Beni-Isguen : suivant les uns, ce nom viendrait d'Azguen qui signifie moitié, parce que, dit-on, cette ville n'était d'abord qu'un petit village, autour duquel vinrent plus tard se grouper de nouveaux habitants et que le hameau primitif était précisément la moitié de ce qu'est devenu la bourgade actuelle. Mais alors comment s'appelait le hameau primitif?

Suivant une autre narration, le premier homme influent du village fut

avaient été chassées de l'Oued-Rîr par les déprédations répétées des Arabes.

Il y avait environ cinquante années que ces Beni-Isguen étaient établis, lorsqu'une véritable guerre éclata entre les Oulad-Ammi-Aïssa et les Oulad-Ba-Seliman. Quelques individus du premier de ces partis firent cause commune avec les Ouled-Seliman. Ceux-ci furent vaincus, et le premier acte de pouvoir des Oulad-Ammi Aïssa fut d'expulser ceux des leurs qui n'avaient pas craint de renier leur propre parti. Ces exilés quittèrent Rardaïa et vinrent s'établir auprès des Beni-Isguen.

A partir de ce moment le ksar commença à prendre de l'extension, et son influence n'a depuis cessé de grandir. Les choses en sont arrivées à ce point que Rardaïa regarde avec quelque jalousie déjà cette bourgade, qui peut devenir sa rivale.

Une inimitié mortelle règne entre les Isguen et les Chaamba de Metlili.

Voici la cause de cette inimitié : elle peint trop bien les mœurs du pays pour que nous n'en fassions pas mention.

Il y a cent cinquante ans environ, les Oulad-Ammi-Aïssa de Rardaïa voyant croître l'influence de Oulad-Ba-Seliman et appréhendant de devenir les plus faibles, appelèrent à leur secours les Chaamba de Metlili.

un certain *Es Segni,* originaire de la tribu des Segnia (subdivision de Constantine): les gens de son parti, alors dominant, prirent le nom de Beni-Segni qui par corruption et berberisation est devenu Beni-Isguen.

Cette dernière version ne supporte même pas l'examen. Elle n'a mérité d'être citée que pour montrer combien il faut se tenir en garde contre les étymologies ou les récits des lettrés arabes dont l'impudence en semblable matière ne saurait être égalée que par la crasse ignorance.

Il est plus plausible d'admettre, si l'on tient rigoureusement aux étymologies, que El-Ateuf étant situé à peu près au milieu de la confédération, son nom lui vient de sa position à *moitié chemin* entre Berrian et Guerrara.

Les Isguen voulurent, avec raison, s'opposer à cette immixtion d'un élément étranger et belliqueux, alléguant que des nomades n'avaient en rien à se mêler des affaires intérieures du Mezab. Mais ce fut en vain, et malgré leur résistance, les Oulad-Ammi-Aïssa, forts de l'appui des Chaamba, résistèrent aux Oulad-Ba-Seliman.

Depuis cette époque, les Isguen furent plusieurs fois en butte aux attaques des Oulad-Ammi-Aïssa et aux incursions des Chaamba. La dernière tentative de ces derniers remonte à 1853 : ils investirent le ksar, la lutte s'engagea dans le dédale formé par les murailles des jardins de l'oasis; on tirailla pendant deux ou trois journées. Les assiégés eurent vingt hommes tués et durent payer une forte contribution de guerre. La djemaa des Isguen craignant le retour de semblables hostilités, est une de celles qui se mit à la tête du parti français dans le Mezab.

La bourgade des Isguen est divisée en trois partis :

Oulad-Ba-Moussa,
Oulad-Annane,
Oulad-Iddir,

qui fournissent chacun quatre membres pour la djemaa.

A l'encontre de ce qui a lieu dans les autres villes du Mezab, l'union n'a cessé de régner entre ces fractions. Il est vrai que cette union était leur force, car c'est grâce à elle que les Isguen ont pu tenir tête aux gens de Rardaïa, sans cesse divisés et en hostilités permanentes. On doit même ajouter que les Isguen entretiennent soigneusement les causes de dissentiment parmi leurs ennemis, tant par des intrigues continuellement ourdies chez les Oulad-Ammi-Aïssa que par l'appui moral et matériel qu'ils ne cessent de prêter

aux Oulad-Ba-Seliman, avec lesquels ils maintiennent soigneusement leurs relations traditionnelles.

La population mezabite des Beni-Isguen est évaluée à six mille âmes habitant un millier de maisons.

La ville est construite en amphithéâtre sur le versant de la montagne d'Arkoub, rive droite de l'Oued-Mezab.

Six puits d'eau potable fournissent à la consommation des Isguen, la plus estimée est celle de Bir-Bou-Draou, qui ne tarit jamais, et, grâce à sa profondeur, est toujcurs fraîche.

Une muraille, flanquée de quelques tourelles crénelées, enceint la ville; elle est en bon état et toujours soigneusement entretenue, dans l'appréhension d'un coup de main des Chaamba.

L'oasis, qui renferme une douzaine de mille palmiers assez peu productifs, est isolée de la ville par un terrain vague de 600 mètres.

Les Isguen tirent leurs principaux revenus de leurs relations commerciales avec Ouaregla : ils possèdent de beaux jardins de palmiers dans cette oasis, où ils ont de nombreux représentants et quelques maisons dans le quartier des Beni-Sisîn. Il est malheureusement à craindre que la décadence rapide et croissante de Ouaregla n'entraîne celle des négociants isguen.

Ce ksar est à 164 kilomètres de Laghouat, et à 2 kilomètres et demi de Rardaïa.

V.

Guerrara.

Guerrara est un mot sahrien qui signifie « bas-fond dans lequel se perd une rivière (1), » car tel était le

(1) *Guerrara*, الغوارة, *Gueraïr* au pluriel, الـغـرايـر.

premier emplacement où avait été construit la ville.

Aujourd'hui elle occupe le flanc d'un rocher qui domine la ville.

Le terrain où est situé Guerrara n'appartient plus au système de la Chebka, dans les inextricables enchevêtrements rocheux de laquelle sont construites les autres villes.

Guerrara est une porte du désert.

En sortant de ce ksar, à l'est et au sud, il n'y a plus de montagnes calcaires, plus de rochers ni de falaises, plus rien que l'immensité des sables, plus rien que les dunes sans cesse tourmentées par le vent : c'est le désert dans son effrayante beauté et tel que nous avons pu le rêver, la mer de sables avec ses tempêtes, ses vagues et ses mornes accalmies.

La ville fut fondée par le marabout Si-Mehamed-Ba-Saïa, un peu à l'ouest de son emplacement actuel. Il y a lieu de supposer que c'était au commencement du XVII^e^ siècle. Quelques ruines dans le bas-fond rappellent la création de Si-Mehamed, qui mourut laissant une nombreuse postérité et une réputation toute particulière de sainteté. Les descendants de ce pieux personnage ne furent pas heureux. Trop exclusivement voués aux choses célestes, ils négligèrent leurs intérêts terrestres, et furent forcés de vendre l'oasis à plusieurs familles des Oulad-Ammi-Aïssa de Rardaïa, qui construisirent la ville où nous la voyons aujourd'hui.

Les annales de Guerrara ne renferment aucun fait méritant d'être cité jusqu'en 1230 de l'hégyre (1815).

A ce moment, des querelles sanglantes eurent lieu entre les Reraba (occidentaux) et les Cheraga (orientaux), qui sont les principales fractions de la ville. Trois petites tribus d'Arabes nomades, les Atatcha,

les Oulad-Draïss et les Oulad-Abd-Allah avaient planté leurs tentes aux environs de Guerrara : elles s'empressèrent de prendre parti pour les combattants, dans l'espoir du pillage, et surtout par cette haine invétérée des Bédouins de la tente contre les habitants des maisons. Les Atatcha se rangèrent du côté des Cheraga, mais la lutte se termina en faveur des Reraba. Suivant la coutume, le parti vainqueur exila les familles influentes des Cheraga, qui durent abandonner le pays avec les Oulad-Draïss et les Oulad-Abd-Allah, leurs clients. Ceux-ci se fractionnèrent parmi d'autres tribus arabes, et ils ont disparu du livre de l'histoire.

Aujourd'hui Cheraga et Reraba vivent en bonne intelligence. Peut-être ne faudrait-il qu'un souffle de Satan le Lapidé pour que, oublieux des bienfaits de la concorde, ils ne recommencent la lutte.

Ces deux fractions nomment chacune quatre représentants à la djemaa.

L'effectif de la population mezabite peut être évaluée à quatre mille habitants, logés dans six cents maisons.

La ville comprend cinq quartiers, correspondant comme toujours aux cinq familles qui occupèrent primitivement le pays.

Ce sont :

Balerach, au sud-est;
El-Meurdj, au nord;
Siara, au sud;
Zeguag-Oulad-Ba-Ahmed, au nord-ouest;
Heumad-El-Djema, ou quartier de la mosquée au centre de la ville.

Onze puits très-profonds alimentent Guerrara.

Cette bourgade a un système de fortifications plus complet que les autres ksour de la confédération. Elle

est partout, sauf au nord, entourée d'une double enceinte crénelée, construite en pierres et flanquée de tours. La deuxième muraille est distante de la première d'environ 50 mètres.

C'est dans l'espace laissé vide à l'Orient, entre les deux enceintes, que sont situés les cimetières.

Au nord, le labyrinthe inextricable formé par les murailles des jardins de palmiers, s'appuie contre la première enceinte, et il eût été superflu d'en élever une seconde. Les enceintes des jardins se relient à celle de la ville et en doublent la défense.

L'oasis est fort belle comme aspect : c'est une forêt de plus de vingt-cinq mille palmiers, groupés sans clairières. Néanmoins elle est loin d'être aussi bien cultivée que celle des autres ksour. Ce n'est point la faute des habitants, car ils ont au contraire des labeurs plus rudes encore que ceux de leurs compatriotes. Nous avons dit que Guerrara était située en dehors de la Chebka : les eaux y coulent à de plus grandes profondeurs, et il faut des efforts surhumains pour en obtenir une quantité suffisante pour les irrigations. Le sol des jardins étant plus élevé que le niveau des eaux, ils sont obligés pour remédier à cet inconvénient, de creuser très-profondément les canaux d'irrigation et de les faire très-larges. Une grande partie du terrain arable est ainsi perdue. Afin de remédier autant que possible à ce grave inconvénient, ils sèment leurs grains sur les talus intérieurs des fossés même. Ils cultivent peu de légumes, car il est nécessaire de les arroser à la main.

Lorsque de grandes pluies d'orage ont grossi l'Oued-Zegrir, les habitants de Guerrara inondent leur oasis en la transformant en un véritable lac. Pour cela, ils

pratiquent le long des berges et en travers de la rivière d'énormes barrages à l'aide desquels ils rejettent les eaux de cette rivière dans l'oasis. Si l'année est bonne, c'est-à-dire si les eaux sont abondantes, l'inondation doit atteindre les murs de la ville.

A ce moment tout le monde est dans l'allégresse.

Ce n'est plus un village du Sahra algérien : on se croirait transporté sur le Nil au moment des crues bienfaisantes du « fleuve par excellence. »

L'air retentit des cris de fête, toute la population est sur les terrasses pour contempler ce spectacle inaccoutumé, présage de richesses et d'abondance. Les habitants ont démonté les portes de leurs maisons pour en faire autant de bateaux, à l'aide desquels ils circulent sur le lac, allant d'un palmier à l'autre, étayant les troncs trop fragiles, s'assurant que les murailles ne cèdent pas sous la pression de l'eau.

Lorsque cette inondation a eu lieu, la récolte des dattes est assurée pour au moins deux ans ; mais si pendant trois ou quatre années le ciel a conservé son implacable sérénité, s'il n'y a pas eu d'orages, la misère menace les habitants de Guerrara, car les palmiers commencent à dépérir.

Il y a lieu de craindre d'ailleurs que les eaux souterraines qui alimentent ces irrigations ne continuent progressivement à diminuer. La position excentrique de ce ksar peut le faire redouter.

Les Mezabites seront alors forcés d'abandonner leurs travaux séculaires, le sable envahira leurs maisons et s'amoncellera dans leurs jardins.

Les voyageurs qui de Temacin ou de Touggourth se dirigent sur Metlili, n'apercevront plus que les troncs desséchés des palmiers qui, semblables aux

mâts d'une flotte à demi-submergée, s'élèveront au-dessus des vagues de sables.

Ces catastrophes ne sont pas sans exemple dans le pays. Tous les Sahriens connaissent le sort récent de l'oasis de Tebaïcha, que ses habitants durent abandonner après une lutte prolongée et inutile contre l'envahissement des dunes.

« Dieu l'a voulu !

« La parfaite résignation aux décrets de Dieu con-
« siste à recevoir avec le même calme et le malheur et
« le bonheur !..... »

Guerrara est situé à 180 kilomètres de Laghouat (direction du sud-est), à 70 kilomètres à l'est de Rardaïa, et à environ 160 de Touggourth, ville avec laquelle les relations sont très-fréquentes.

Le sol des jardins de Guerrara est à 315 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Cinquante tentes des Arabes Atatcha campent sous les murs de Guerrara. Elles sont réparties en deux fractions :

Oulad-Aïssa,
Oulad-si-Mahmed.

Si l'on en croit la tradition, cette tribu aurait fait autrefois partie de la grande confédération sahrienne des Oulad-Naïl : elle campait alors dans la plaine qui s'étend à l'ouest du Boukahil, où sont aujourd'hui les Oulad-Iahia-Ben-Salem. Il y a cent cinquante ans, les Atatcha se prirent de querelle avec les Oum-l'Akhoua, ils furent les plus faibles et contraints d'abandonner le pays : ils vinrent alors offrir leurs services aux Cheraga de Guerrara, dont ils devinrent les clients. Ils se sont définitivement fixés dans le pays, faisant la guerre aux ennemis des Hall-Cheraga, rançonnant tantôt les

ennemis de leurs maîtres, tantôt leurs maîtres eux-mêmes.

Les Chaamba de Metlili et les Larba de Laghouat viennent, au printemps et à l'automne, camper près de Guerrara : c'est le moment du passage des caravanes, des échanges et des trafics. La ville devient un vaste marché et présente l'aspect le plus animé.

On trouve en outre autour de Guerrara quelques tentes d'Arabes Cheurfa et une petite fraction des El-Mrazi.

Ces nomades forment avec les Atatcha ce qu'on appelle les *Zouî* ou Arabes des Zaouïa.

VI.

Melika.

Lorsque les Mezabites quittèrent les pays du Zâb, pour se fixer dans la région où ils sont aujourd'hui, plusieurs familles vinrent habiter Metlili, ksar important situé au sud-ouest du Mezab. Cette ville est le centre où la grande tribu des Chaamba ensilote ses richesses, et elle y domine exclusivement.

Chaamba et Beni-Mezab ont toujours vécu en mauvaise intelligence. En l'an 751 de l'hégyre (1350), les familles Mezabites habitant Metlili furent expulsées de la ville. Elles étaient accusées d'un complot qui ne tendait rien moins qu'à ouvrir les portes de Metlili à leurs coreligionnaires, lesquels devaient s'en emparer et massacrer les Chaamba.

Les exilés remontèrent vers le nord et s'installèrent un peu au sud-est de Rardaïa, sur la rive gauche de l'Oued-Mezab, où ils jetèrent les premiers fondements de Melika. Deux années plus tard le k'sar avait une

enceinte et comptait environ quarante maisons. Quelques familles des Oulad-Ammi-Aïssa, quittèrent Rardaïa à la suite d'événements politiques, et s'adjoignirent aux fondateurs de Melika.

Ce qui fit la fortune de cette bourgade, ce fut la présence d'un saint homme qui y vint demeurer en 784 : nous voulons parler du vénérable marabout Sidi-Aïssa (1). C'était un homme de bien, suivant la voie de Dieu, et dont les nombreux miracles attestent la sainteté. On raconte que dans l'année 784, Melika fut assiégée par un puissant sultan, suivi d'une armée considérable. Si la ville était petite, le courage de ses habitants était grand, et la présence de Sidi-Aïssa centuplait leurs forces. Le siége se prolongeait ; toutes les ressources de la ville étaient épuisées, on avait mangé les choses immondes, lorsque pour comble de malheur l'eau vint à manquer. Il n'y avait plus qu'à se rendre à un ennemi implacable, duquel il n'y avait aucun quartier à espérer. Avant de prendre un parti décisif, la foule vint implorer l'assistance de Sidi-Aïssa. Celui-ci se prosterna la face contre terre; après avoir longtemps prié Dieu, il se leva et ramassa une corne de mouton qui était auprès de lui, il la jeta en l'air, disant aux habitants : « Allez creuser un puits, précisément à l'endroit où elle est tombée, et l'eau jaillira!... » Ce qui fut immédiatement exécuté. C'est ainsi qu'on découvrit le puits actuel, le seul existant dans Melika, et le plus profond de tout le pays, puisqu'il a, dit-on, 54 mètres de profondeur. L'ennemi

(1) Ce pieux personnage était originaire des Oulad-Aïssa-Souagui (tribu du cercle de Boghar); à sa prière tous les lions qui dévoraient les troupeaux des tribus campées dans le Djebel-Boukahil disparurent du pays en une seule nuit.

voyant qu'il ne pouvait amener les assiégés à composition, se retira peu après.

Depuis cette époque mémorable, le tombeau de Sidi-Aïssa, mort un an après le siége, est devenu le rendez-vous des fidèles qui viennent en foule se prosterner sur sa tombe, le priant d'intercéder auprès de Dieu pour qu'il éloigne d'eux les maux qui, sur cette malheureuse terre, ne cessent de fondre sur les humains. Quiconque a la foi dans le cœur et non sur les lèvres, est certain de voir exaucer ses prières.

Melika est considérée à juste titre comme la ville sainte du Mezab, et son séjour en est rigoureusement interdit aux juifs et aux prostituées.

C'est, dit-on, à cette suprématie religieuse que ce ksar doit son nom de Melika, feminin de Malek, M'lek, qui signifie chef, maître.

Cette bourgade compte dix-huit cents habitants, tous Mezabites, logés dans trois cents maisons environ.

Elle est divisée en quatre quartiers :

Anou,
Amîdeul,
El-Arkoub,
Ben-Terech.

Au point de vue politique, cinq fractions existent dans Melika ; elles nomment chacune un membre pour les représenter à la djemâa.

Ces fractions sont :

Beni-Khefrian,
Beni-Khelili,
Beni-Ouircâ,
Beni-Alouân,

Beni-Mettar.

Il y a deux siècles, outre ces cinq fractions, il en existait une autre dite les Oulad-Abd-Allah. A la suite de querelles intérieures, ces derniers ayant voulu s'emparer du pouvoir, tout le reste de la population se coalisa contre eux et les chassa du pays. Une partie des Oulad Abd-Allah se retira à El-Ateuf, et l'autre à Bou-Noûra.

Il y a soixante-cinq ans, deux partis se formèrent dans Melika, les Beni-Khefian, les Khelili et les Mettar d'un côté, les Beni-Ouro et les Halouan de l'autre. Ces derniers furent vaincus et exilés. Ils se retirèrent à Rardaïa. Après deux années d'absence ils rentrèrent à Melika, grâce à l'appui des Oulad-Ammi-Aïssa et des Chaamba.

L'oasis compte 8,000 palmiers productifs.

Les habitants possèdent quelques jardins à Metlili.

On fabrique à Melika des tissus assez estimés dans le pays, et c'est là que se confectionne toute la poterie du Mezab, avec une terre argileuse dont le gisement est auprès de la ville. Ce sont les femmes qui se livrent à cette industrie.

Le ksar est fermé par une enceinte continue et crénelée flanquée de quelques tourelles en assez bon état. Il est situé à 1200 mètres de Rardaïa.

VII.

Bou-Noûra.

Il y a deux Bou-Noûra, l'ancien et le nouveau. Le premier, complétement ruiné, était bâti au sommet du mamelon rocheux sur le flanc duquel est situé le nou-

veau ksar. Parmi ces ruines, on voit encore celles de la mosquée qui dominait le pays. L'établissement des Mezabites sur ce point remonte à l'année 437 de l'hégyre (1046). Quelques familles ayant vu prospérer le ksar d'El-Ateuf, fondé depuis trente-cinq années seulement, résolurent de suivre cet exemple et fondèrent Bou-Noura sur la rive gauche de l'Oued-Mezab à peu de distance de Rardaïa.

Le petit ksar prospéra tant que la paix put se maintenir dans son sein. Lorsqu'il y a environ deux cents ans, à la suite de querelles intestines qui eurent lieu à Melika, les Oulad-Abd-Allah furent expulsés de la ville et vinrent demander aux Beni-Mettas qui étaient les familles influentes, l'autorisation de s'établir dans le bas de la ville. Cette permission leur fut accordée, et ils construisirent des maisons. A peine étaient-ils installés que les Beni-Mettas, poussés et excités par les gens de Melika, intimèrent aux réfugiés l'ordre d'abandonner le pays. Les Oulad-abd-Allah allèrent implorer la justice des autres ksours qui, Melika excepté, déclarèrent que ces étrangers n'étaient venus s'établir à Bou-Noura qu'avec la permission expresse des Beni-Mettas qui n'avaient plus le droit de les renvoyer. Ceux-ci feignirent de se soumettre à cette juste décision et firent même excellent accueil aux Oulad-abd-Allah qui ne se tinrent plus sur leur garde. Pendant une nuit, les Beni-Mettas fondirent à l'improviste sur le quartier des Oulad-abd-Allah, en tuèrent un grand nombre, démolirent les maisons et les chassèrent du pays.

Les Oulad-abd-Allah se retirèrent à El-Ateuf en appelant à la justice de toutes les djemâa à propos de l'horrible trahison dont ils venaient d'être victimes.

Tous les ksours indignés de cette violation de l'hos-

pitalité accordée, envoyèrent des contingents venger cette trahison.

Bou-Noura ne put tenir ; après une faible résistance de ses habitants, la ville fut complétement détruite et quatre-vingt personnes demeurèrent ensevelies sous ses décombres.

Telle est l'histoire de l'ancienne Bou-Noura ou Bou-Noura-Kedima.

Les Beni-Mettas, à leur tour, durent s'exiler; ils se réfugièrent chez leurs alliés les habitants de Melika.

Les Oulad-abd-Allah et quelques familles des autres ksour vinrent s'établir au bas de la ville détruite et fondèrent Bou-Noura-Chedîda ou Bou-Noura la neuve.

En 1213, deux partis se formèrent, les Oulad-Bou-da-Ismaïl et les Oulad-abd-Allah d'un côté, les Oulad-Hamo et les Oulad-Seba de l'autre. Il y eut lutte, le sang coula et le pouvoir resta au premier parti qui, selon la coutume, exila les familles influentes du parti vaincu.

Bou-Noura est la plus petite bourgade de la confédération, elle ne compte guère plus de 600 âmes, habitant une centaine de maisons.

La djemâa est composée de quatre membres représentant chacun l'une des fractions de la ville qui sont :

Oulad-Hamô,
Oulad-Seba,
Oulad-Bou-Ismaïl,
Oulad-abd-Allah.

L'oasis renferme à peu près six mille palmiers productifs. Les jardins de Bou-Noura sont assez mal entretenus.

Presque tous les habitants de ce ksar sont borgnes ou ont mal aux yeux, aussi prétend-on que c'est par

dérision que la ville porte le nom de *Bou-Noûra*, c'est-à-dire père de la lumière. D'après une autre version, sinon plus véridique au moins plus poétique, ce nom viendrait de ce qu'à son arrivée dans la vallée de l'Oued-Mezab, un campement nomade avait perdu sa direction et que les vieillards, étant montés sur la colline, attendirent le lever du soleil pour retrouver l'indication de leur marche. Depuis ce temps la colline prit le nom de Bou-Noûra, père de la lumière (celui qui indique la clarté). On décore souvent aussi, et toujours dérisoirement, ce village de l'épithète d'*El-Aoura*, la borgne.

Ce ksar est situé à 3,500 mètres de Rardaïa.

VIII.

El-Ateuf.

Ce ksar a été fondé en 402 de l'hégyre (1012) par une des fractions venues de l'Oued-Rîr et de Ouaregla sous le commandement d'un certain Khalfa n'Aborar. C'était le premier établissement créé dans le pays, et le nom de son fondateur est resté populaire dans les ksours de la confédération.

On prétend que tous les nomades se trouvèrent d'un commun accord pour habiter dans des maisons; cet accord est si rare parmi les Berbers que la nouvelle ville prit le nom d'El-Ateuf (1).

De même que dans toutes les autres bourgades des dissensions ne tardèrent pas à éclater. Elles prirent

(1) De *moatafa*, معاطفى, ceux qui sont d'accord, d'où *El-Ateuf*, *ataſa*, عَطَفَ

une telle vivacité que la ville se divisa en deux. Un mur de séparation fut élevé pour s'interdire réciproquement toute communication. Chaque parti eut sa mosquée et s'administra séparément. Il y avait des trèves, puis elles étaient rompues ou violées et l'on courait aux armes.

El-Ateuf a été une de ces villes bipartites dont se sont occupé les historiens et les géographes. Redamès, Ouaregla, Touggourth, Fez la plus célèbre de toutes, étaient ces villes *doubles* au sujet desquelles Hodgson, l'érudit M. d'Avezac ont exercé leur critique géographique.

Ce n'est qu'à la fin du siècle dernier que, d'un commun avis, la muraille fut renversée. On en voyait des traces il y a encore peu d'années.

La population de ce ksar est de trois mille habitants logés dans cinq cents maisons.

La ville bâtie sur la rive droite de l'Oued-Mezab est entourée d'une muraille crénelée en assez mauvais état.

L'oasis compte quinze mille palmiers de rapport.

Sa djemâa est composée de quatre représentants pour les trois fractions qui divisent la population : les Oulad-Adjelman et les Oulad-Allah nomment chacun un membre, et les Oulad-Khalfa deux.

El-Ateuf est situé à 180 kilomètres de El-Aghouat et à moins d'un kilomètre de Rardaïa. Son altitude au-dessus du niveau de la mer, prise du sol des jardins, est de 490 mètres.

Trois puits d'eau potable, d'une profondeur de 35 mètres, fournissent à la consommation des habitants.

CHAPITRE III.

I.

Les Mezabites parlent un dialecte de la langue berbère, dialecte du groupe Zenati, qui porte le nom de *Tagouban't*, féminin d'Aouban, vocable vraiment national de ce peuple et le seul dont ils se servent entre eux (1).

Les caractères de cet idiome étaient les signes tifinar' de l'écriture berbère, encore en usage chez les Touaregs, et qui sans doute ont été autrefois ceux de tous les autochthones de l'Afrique septentrionale. De même que la plupart de leurs congénères, les Mezab les ont oubliés pour ne plus se servir que des caractères arabes. Ce fait remarquable, mais non sans analogie dans l'histoire du langage, doit être attribué à l'introduction de l'islamisme. Cette nouvelle religion rendant obligatoire l'étude du Koran, a fait connaître aux Berbers l'usage de l'écriture arabe, usage qui s'est naturalisé par la multiplicité des relations entre les vaincus et les conquérants. Il faut noter d'ailleurs que les anciens indigènes de l'Afrique septentrionale avaient peu ou point de littérature ; exclusivement

(1) Nous avons déjà dit que les Mezabites se désignaient entre eux sous les noms de *Aït-Aouban* ou *Dag-Aouban*, féminin *Tag-Ouban't*. A ce propos, il n'est pas superflu de faire remarquer de nouveau combien peuvent être erronés les rapprochements ethnographiques basés sur des ethniques souvent défigurés. Ainsi, sans revenir sur les *Musubœi* dont il a été question plus haut, rappelons qu'on a voulu comparer les Mozabites aux Moabites !.....

On ignorait alors et la signification du mot Mozab et que ce nom n'était pas celui du peuple auquel l'usage l'avait fait appliquer.

adonnés aux intérêts matériels, écrivant peu, lisant moins encore, ils s'aperçurent à peine de ce changement.

Néanmoins il y a cependant quelques Mezabites qui connaissent par exception les caractères tifinar. Ainsi, en 1858, un négociant Mezabite de Bou-Sâada, me communiqua un alphabet touareg, dont plusieurs de ses coreligionnaires m'ont depuis affirmé ne point ignorer l'usage.

Le tagouban't est peut-être un peu moins altéré que le kabyle ou le chaouïa. Tout au moins retrouve-t-on dans ce dialecte quelques mots et certains usages grammaticaux, dont les Berbers du Tell ont perdu la pratique. Il se rapproche davantage du temaheuq, parlé par les Touaregs du nord, le plus pur de tous les dialectes berbers.

Le système général, la construction des phrases, les conjugaisons sont les mêmes que dans les autres dialectes.

On retrouve dans le tagouban't cette faculté remarquable et particulière au berber de s'assimiler promptement les mots des langues étrangères par l'addition de préfixes et d'affixes.

Quant à la prononciation, elle est assez difficile : tantôt les mots sont chantés sur une gamme rapide d'abord, puis traînante à la fin, mais qui n'est point désagréable à l'audition; tantôt ils sont scandés et comme bégayés, mais abrégés toujours dans l'un ou l'autre cas. De là ces abréviations locales, ces contractions particulières d'une langue qui, n'étant pas écrite, se multiplient par l'usage et en arrivent à faire d'un même mot, par les transformations successives de la prononciation locale, plusieurs formes très-diffé-

rentes. C'est la clef des divers dialectes dérivés du berber.

Le système de numération tagouban't se rapproche de celui des anciens Berbers, encore usité chez les Imaziren de Redamès, et dans les pays de l'Oued-Souf et de l'Oued-R'îr. Pour ces Sahriens, il y a cinq mots afin d'exprimer les cinq premières unités, la cinquième étant représentée par le mot *afous*, main, cinq doigts; après quoi ils recommencent disant cinq plus un, cinq plus deux, cinq plus trois, pour six, sept, huit (1). Chez les Mezab, nous retrouvons bien ces premiers chiffres exprimés par les mêmes mots, mais ils sont suivis d'expressions dont l'origine arabe ne saurait être douteuse.

Ce système de numération n'est guère employé que par les personnes illettrées, les femmes et les enfants. Il est assez curieux pour mériter d'être reproduit, car son usage tend à se perdre, les Mezabites ne se servant dans leurs transactions que des chiffres arabes.

Un. . . . . *Iguen*,
Deux. . . . . *Sen*,
Trois. . . . . *Charat*,
Quatre. . . . . *Okkoz*,
Cinq. . . . . *Fous*, *Afous*, ou *Sommes*,
Six. . . . . *Soz*,
Sept. . . . . *Saa*,
Huit. . . . . *Tsam*,
Neuf. . . . . *Tess*,
Dix. . . . . *Meraou*,
. . . . . .

(1) C'est un système quinaire dont la haute antiquité est suffisamment attestée par la simplicité rudimentaire. La réduplication des nombres un à cinq est très-usitée dans les langues primitives, et notamment dans les idiomes anciens des indigènes américains.

Vingt. . . . . *Sen ¡Temerouîn*, et ainsi de suite pour trente, quarante, cinquante, etc., en ayant soin d'ajouter *Temerouîn* après chaque unité de dizaine.

Cent. . . . . *Touînest*. . . deux cents *Sen-Touînest* en continuant pour trois cents, quatre cents, cinq cents, etc., moyennant l'addition des mots *Touînest* après chaque unité de centaine.

Mille. . . . . *Touînest-Tamekrau't*, c'est-à-dire le grand cent, on peut aussi dire *Meraou-Touînest*, les dix cents, . . ou plus simplement *Tamekran't*, la grande, le chiffre considérable. On ajoute cette dernière qualification au nombre d'unités de mille que l'on veut énoncer.

Les unités ne se placent point comme en arabe devant les dizaines, mais après, de même qu'en français. Ainsi on dit : *Meraou ou Iguen*, onze, *Sen Temeroutn ou Charat*, cent quatre *Soz Touinest ou Tess*, six cent neuf, etc.

Nous renvoyons ceux qui désirent approfondir la question si curieuse et si complexe des idiomes berbers, aux beaux ouvrages de M. le colonel de génie Hanoteau (1). Il a toujours fait ressortir avec beaucoup de netteté les différences que présentent entre eux ces divers dialectes. Il y aurait injustice à ne pas mentionner à ce propos les travaux d'un jeune Français, Ch. Gestin, mort prématurément à Laghouat (1856), travaux qui ont été justement appréciés par un juge des plus compétents, le savant M. Reinaud de l'académie des inscriptions. Il est à regretter que ces documents n'aient point vu le jour (2).

(1) *Essai de grammaire kabyle et grammaire tamachek'*, notamment p. 334 du premier de ces ouvrages.

(2) Voir l'*Appendice sur la langue berbère*, publié par M. de Slane

II.

Kanoun des villes du Mezab.

Nous donnons ici le kanoun (1) ou code de la ville de Rardaïa. Chaque ksar a des règlements particuliers pour les délits et contraventions en matière de ce que nous appelons simple police. Les sept villes ont senti en outre la nécessité de se réunir pour promulguer une législation générale. On trouvera plus loin ceux de ces articles qui ont été décidés d'un commun accord.

Nous n'avons rencontré nulle part le kanoun écrit et régulièrement rédigé. Ayant entre les mains le registre des décisions de la djemâa de Rardaïa, nous en avons extrait chaque condamnation prononcée avec l'amende à laquelle elle donnait lieu. De là le désordre dans lequel sont présentés les articles de ce code qui

après sa traduction d'Ibn-Khaldoun; t. IV, p. 527. — D'après ce savant orientaliste, les papiers de Charles Geslin comprenaient : un Vocabulaire français-mozabi; un élément de grammaire française-mozabite; une notice sur les Beni Mozab et leur pays. Et, en dehors du sujet qui nous occupe, de nombreux documents sur la langue des Touaregs.

Un interprète, M. Samuda, a publié dans le *Moniteur de l'Algérie* de 1840 trois articles sous le titre d'*Essai sur la langue des Beni-Mozab*. Cette pièce, dit M. de Slane, était très-remarquable pour l'époque à laquelle elle a été publiée, car elle a permis tout d'abord de constater l'étroite parenté qui existe entre cet idiome et les autres dialectes berbers.

(1) Suivant quelques auteurs, le mot *kanoun* serait tiré du mot grec κανὼν, telle est même l'opinion du docte Tornauw (*), nous croyons plutôt que ces deux mots qui rendent la même idée ont une origine commune. Beaucoup de populations de l'Asie sont régies par des kanoun, notamment celles du Caucase et des provinces caspiennes; il en est de même en Albanie.

Les recueils de Kanoun portent le nom de *kanounameh*, ce qui ne rend pas l'idée que nous attachons à l'expression droit canonique, mais celle du droit relatif à la chose publique.

(*) *Le Droit musulman exposé d'après les sources*, traduct. d'Echbach, p. 19.

est loin d'être complet. . . . . .

— Celui qui porte soit un fusil, soit un sabre ou une lance, et qui cherche à frapper quelqu'un de ses parents, payera, l'eût-il frappé ou non, une amende de vingt-cinq réaux(1). Il sera en outre banni pour quatre ans.

— Si celui qui a été frappé ou menacé ne peut donner de preuves certaines, on en déférera au serment.

— Celui qui frappe avec une baïonnette, une clef ou un petit couteau, paye vingt-cinq réaux.

— Celui qui frappe avec une arme blanche paye douze réaux.

— Celui qui menace sans frapper, mais ayant l'arme entre les mains, paye également douze réaux.

— Celui qui commet le crime de Sodome avec un jeune garçon, paye cent réaux.

— Si l'enfant a moins de dix ans, soit fille, soit garçon, le coupable est en outre chassé du pays.

— Si ce sont deux enfants n'ayant pas atteint l'âge de puberté qui se livrent à ce crime, les parents sont responsables et payent dix réaux.

— Celui qui accepte quelque chose d'un juif paye vingt-cinq réaux.

— Celui qui prend de la teinture dans la jarre à indigo paye vingt-cinq réaux.

— Quiconque, entre les Mezabites ou les Medahbi (2), commet une injustice au préjudice d'un juif, paye cinq réaux.

— Les femmes israélites doivent exclusivement fréquenter les bains dits *El-Haddadîn*. Celui qui contre-

(1) Le *réal korinthi* dont il s'agit ici est d'une valeur de 2 fr. 50.
(2) Les Medahbi sont les Arabes campés autour de Bardaïa.

viendra à cet arrêté et fera entrer une juive dans un autre établissement, payera dix réaux.

— Les Israélites ne doivent fréquenter que les bains suivants : *El-Kechaou*, *Kerroun*, *Bab El-Oued*.

Quiconque les admettra dans un autre établissement payera dix réaux.

— Celui qui, étant à Alger, n'obéit pas aux ordres des chefs, payera (sur ses biens) une amende de cent réaux dès que la nouvelle en sera parvenue à Rardaïa.

— Celui qui (dans le Tell) intrigue contre les compatriotes, qui les dénonce et leur occasionne par là des condamnations, des amendes ou des frais, sera tenu de payer des dommages et intérêts équivalant à ce que la partie lésée aura eu à débourser, il payera en outre une amende de cent réaux.

— Lorsque la djemaa, réunie au nombre de douze membres, aura décidé quelque chose et que l'un de ces membres émettra ultérieurement un avis contraire, il devra payer vingt-cinq réaux et sera en outre renvoyé de l'assemblée.

— Si après la réunion et l'assemblée dissoute, l'un des membres émet l'avis que la chose n'a pas été convenablement jugée, il payera vingt-cinq réaux et sera expulsé de la djemaa.

— Celui qui, dans la rue, tient de mauvais propos contre une femme honnête, et si cette femme porte plainte contre lui avec des preuves, payera vingt-cinq réaux. Dans le cas où il n'y aurait pas de témoins on en déférera au serment.

— Celui qui commet une injustice envers une fille publique et que celle-ci porte plainte avec preuve ou par serment, payera dix réaux temeïnin (1).

(1) Rial-Temeïn, 30 cent. de notre monnaie.

— Celui qui tire un coup de fusil sur quelqu'un, qu'il l'atteigne ou non, paye vingt-cinq réaux et est en outre expulsé de la confédération.

Si après cette décision des chefs, il ne quitte pas immédiatement le pays, il paye vingt-cinq réaux d'amende par chaque journée qu'il demeure de plus dans la localité.

S'il a été seulement expulsé par ceux de son quartier ou sans le consentement de tous les habitants du ksar, il ne payera point d'amende et est, en outre, libre de rentrer quand il le juge à propos.

— Si un israélite vole un musulman ou un de ses coreligionnaires, et que la chose pûisse être prouvée, le voleur payera vingt-cinq réaux.

— Si c'est une femme, elle payera la moitié.

— Même punition pour les musulmans.

— Le volé a droit à des dommages et intérêts en outre de la restitution, s'il peut prouver qu'il a été volé.

— Lorsqu'un étranger arrive dans le pays, qu'il vienne soit de Djerba, du Djebel-Nefous ou des cantons arabes de l'est ou de l'ouest, il n'a rien à craindre ; il peut, s'il le veut, s'installer dans la ville, et nul n'a le droit de l'en renvoyer.

— Si une femme de ces contrées vient habiter le pays, elle le peut également ; mais si elle a des enfants mâles en état de porter les armes, elle ne peut résider dans la ville.

— Si quelqu'un vend ou prête de l'argent à une personne, homme ou femme, en dehors de la présence de deux témoins dignes de foi et notablement connus, si plus tard il réclame pour se faire payer, sa plainte est considérée comme non avenue.

— Si deux hommes revenant d'Alger (c'est-à-dire des pays du Tell) à Rardaïa et que l'un d'eux réclame à son compagnon une somme d'argent prêtée à Alger, la djemaa de Rardaïa ne pouvant connaître de ce qui s'est passé au loin, les deux individus doivent aller régler leur différend au lieu même où a été contractée la dette.

— Le même cas pour la région du Tell. Un ancien ne prononcera pas au sujet d'un différend qui a pris naissance dans le Sahara.

Kanoun de la confédération.

Au nom du Dieu clément et miséricordieux, ceci est le kanoun des sept ksour du Mezab, dont les articles ont été proposés et décidés d'un commun accord, suivant la coutume des ancêtres aussi loin que nous pouvons remonter dans le passé, et cela dans l'intérêt général du pays, par les djemaa réunies de :

Melîka, — Beni-Isguen, — Bou-Noûra, — El-Ateuf, — Guerrara, —Berrîan, — Rardaïa.

En l'an 1146 de la fuite du prophète (1726). . . . . .

— Si quelqu'un se livre à des intrigues ou des menées politiques qui amènent des rixes ou des luttes à main armée, il payera cent réaux.

— Lorsqu'un habitant des sept villes veut changer de résidence, il en est parfaitement libre et il peut aller habiter un autre ksar.

— Si c'est un Arabe, eût-il épousé une femme du pays, il ne peut se fixer dans l'une des bourgades.

— Si un Arabe meurt dans l'un des ksour, ses héritiers sont autorisés à venir recueillir son héritage sans pouvoir se fixer dans la ville.

— Si cet Arabe a un associé dans le ksar, il doit faire

estimer l'héritage et prendre sa part (en laissant celle de son associé).

— Celui qui insulte quelqu'un sur une route ou qui le frappe soit avec une pierre, soit avec une arme quelconque, sera expulsé du pays et nul ne pourra solliciter sa grâce.

— Celui qui a volé paye dix réaux, lorsque le fait a été prouvé (1).

—Celui qui vole dans la campagne (les jardins) paye dix réaux.

— Celui qui vole une brebis ou une chèvre, paye cinq réaux.

— Celui qui pénètre par violence dans une maison, paye vingt-cinq réaux.

— Celui qui pénètre dans une maison pour y poursuivre le coupable qui y a demandé un refuge, payera vingt-cinq réaux et sera en outre exilé.

Si quelqu'un revient de l'étranger avec des dettes, c'est à ses parents à faire vendre ses biens ou à payer pour lui.

— Celui qui, abandonnant sa ville, insulte sa djemaa ou frappe un de ses membres, payera vingt-cinq réaux et sera banni à jamais (2).

(1) Ces dix réaux sont versés au trésor public, car cette amende n'empêche pas la restitution et les dommages et intérêts s'il y a lieu.

(2) Nous ne terminerons pas ce travail sans remercier notre excellent camarade, M. Anatole Le Roux, capitaine, chef de bureau arabe de Laghouat, de l'amicale obligeance avec laquelle, pendant notre séjour à Laghouat, il nous a communiqué plusieurs renseignements intéressants sur le pays du Mezab.

Paris. — Imprimé par E. Thunot et Cie, 26, rue Racine.